



CLUB
du développement durable

- ACTEURS
- COMMUNES
- TERRITOIRES

COMPTE RENDU

27

SEANCE PLENIERE DU 24 SEPTEMBRE 2013

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MÉTROPOLISATION :
SÉANCE 1 : PARTAGE D'UNE CULTURE COMMUNE**

COLLONGES-AU-MONT-D'OR

Contexte et objectifs

Le projet de loi n°495 de modernisation de l'action publique territoriale est en deuxième lecture et devrait être votée en décembre 2013. Son article 20 prévoit la création de la métropole de Lyon *par la loi*, avec une date d'effet au 1^{er} avril 2015, par fusion de la communauté urbaine de Lyon et d'une partie du département du Rhône.

Deux séances du club DD sont consacrées à la métropole en 2013, afin de proposer comment intégrer le DD dans la réflexion métropolitaine, et de réfléchir au positionnement du Club DD dans la future métropole. Elles visent :

- **Le 24 septembre 2013 (*objet du présent compte rendu*) : permettre aux membres du Club DD de partager une culture commune** sur les fondamentaux institutionnels et le projet de construction de la métropole, puis définir les sujets sur lesquels le club DD pourrait être force de proposition.
- **Le 3 décembre 2013 : formuler des propositions en ateliers de travail** afin d'éclairer les choix de l'équipe en charge de la métropole et d'enrichir la décision des élus, dans le futur mandat.

Principaux éléments de discussion

La mise en place de la métropole de Lyon vise à faire de Lyon une métropole puissante et attractive, tant à l'échelle nationale qu'internationale. La fusion des compétences de l'agglomération et du département donnera à cette nouvelle collectivité territoriale un levier d'intervention publique avoisinant un budget annuel de 3,4 milliard d'euros.

Avec des compétences intégrées, la création de la métropole peut être une véritable opportunité de progrès en matière de développement durable. En effet, le rapprochement des compétences « lourdes » de l'agglomération (aménagement, habitat, transport urbain et voirie, développement économique, environnement,..) avec les compétences sociales du département devrait s'accompagner de la construction de politiques métropolitaines plus cohérentes, d'un service public plus efficace et plus pertinent, au service du citoyen.

Un enjeu important sera d'ambitionner une « métropole durable », où le développement durable sera intégré dans chacune des politiques métropolitaines. A l'image de la pratique de l'agglomération, qui impose que tout projet soumis au comité d'engagement contienne une lecture du projet au regard de 25 critères transversaux de développement durable, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques métropolitaines devra s'appuyer sur des modalités permettant la mise en cohérence des politiques entre elles et avec le développement durable.

Après une période de transition en 2014, la métropole de Lyon se mettra en place le 1er Janvier 2015. Les modalités de sa mise en œuvre et de son fonctionnement sont en cours de finalisation, en deuxième lecture au parlement : la loi devant être promulguée courant février 2014. Depuis début 2013, diverses réunions ont permis d'informer les maires, leurs adjoints et les DG des communes. Une commission métropole assure le pilotage de la création de la métropole, assistée de cinq groupes de travail politiques, de cinq groupes de travail technique et de la mission métropole.

La gouvernance territoriale s'appuiera sur une commission permanente de 25 vices présidents maximum, en interaction avec les conférences territoriales de maires et une conférence métropolitaine des maires. L'articulation entre la métropole, les territoires et les communes sera définie dans un pacte de cohérence débattu entre les élus des communes, du Conseil Général et du Grand Lyon.

La présentation des travaux 2013 de l'atelier permanent de suivi et d'évaluation (APSE) du Club DD (bilan et recommandations pour le devenir du Club DD) a permis de lancer un riche débat.

Unanimes sur la nécessité de maintenir le Club DD, les participants ont fait part d'avis très divers sur son rôle, ces avis variant entre 2 positions « extrêmes » :

- pour certains, le Club DD doit rester un espace d'échanges d'expériences entre communes, un espace d'information réciproque entre le Grand Lyon et les communes sur les thèmes en lien avec le développement durable. La diversité des expériences, des regards, des manières de surmonter les obstacles viendra ainsi enrichir les membres du Club DD de nouvelles idées et suscitera leur créativité.
- pour d'autres, le Club DD peut conforter son expérience de coproduction et de formulation de préconisations, sur diverses problématiques dont il serait saisi ou s'autosaisirait. Il pourrait également avoir un rôle dans l'évaluation des politiques de développement durable de la métropole, des territoires et des communes. Il pourrait enfin formuler un avis DD sur les politiques métropolitaines.

Quel que soit le rôle in fine retenu, le débat sur le niveau d'institutionnalisation du club DD est également lancé : doit-il avoir un mode de fonctionnement proche de celui du conseil local de développement ? Reste-t-il un club ouvert et souple ? Le club DD s'ouvre-t-il aux associations et entreprises ?

Autant de questions posées pour structurer la réflexion en ateliers de la prochaine séance du Club DD en décembre 2013. A l'issue des échanges, trois questions seront à traiter dans la prochaine séance du Club DD :

- Rôle et statut du Club DD en lien avec la gouvernance territoriale de la métropole
- Vers une métropole durable
- Déclinaisons et cohérences territoriales des politiques de DD

PROGRAMME

- 8h45 - 9h00** **Café d'accueil**
- 9h00 - 9h15** **Introduction**
Michel REPELIN, Vice-président du Grand Lyon, chargé du Club pour le développement durable
Jacky DARNE, Vice-président du Grand Lyon, pôle ressources et institutions, chargé des finances et de l'évolution institutionnelle
- 9h15 - 9h20** **Déroulement de la séance,**
Denis POZZOBON, Responsable du Club DD, Directeur adjoint à la Mission Coordination Territoriale, Grand Lyon
- 9h20 - 9h40** **Point d'avancement législatif**
Arabelle CHAMBRE FOA, Directrice Adjointe de Cabinet du Président, Grand Lyon
- 9h40 – 10h00** **Organisation du projet métropole**
Irène ANGLARET, Directrice de projet Mission Métropole, Grand Lyon
- 10h00 - 10h30** **Echanges**
- 10h30 - 10h45** **Pause**
- 10h45 – 11h00** **Retour d'expérience sur 10 ans de gouvernance des territoires par bassin de vie : les conférences locales des maires (CLM)**
Gilles DEROGNAT, Directeur de la Mission Coordination Territoriale, Grand Lyon
- 11h00 – 11h10** **Evolution du Club DD : Pistes proposées par l'Atelier Permanent de Suivi et d'Evaluation (APSE)**
Frédéric BROCARD, Directeur Général des Services, commune de Dardilly
- 11h10 - 11h30** **Echanges**
- 11h30** **Préparation des ateliers d'approfondissement de décembre 2013**
Travail en salle plénière (10 mn), mise en commun et débat :
- *Quel pourrait être le positionnement du club DD dans le contexte de la métropolisation ?*
 - *Comment le DD peut-il intégrer les enjeux de la métropole de Lyon ?*
 - *Quelles problématiques traiter, au sein du Club DD, lors de la séance d'approfondissement de décembre ?*
- 12h30** **Conclusions**
Michel REPELIN, Vice-président du Grand Lyon, chargé du Club pour le développement durable
Jacky DARNE, Vice-président du Grand Lyon, chargé de la Coordination du pôle ressources et institutions (sous réserve)
- 12h45** **Clôture**

INTRODUCTION	5
METROPOLISATION DE LYON : POINT D'AVANCEMENT LEGISLATIF	8
ORGANISATION DU PROJET METROPOLE.....	12
ECHANGES	14
RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR 10 ANS DE GOUVERNANCE DES TERRITOIRES PAR BASSIN DE VIE : LES CONFÉRENCES LOCALES DES MAIRES (CLM)	18
EVOLUTION DU CLUB DD : PISTES PROPOSÉES PAR L'ATELIER PERMANENT DE SUIVI ET D'EVALUATION (APSE).....	20
ECHANGES	22
REFLEXION SUR LES THEMES A APPROFONDIR.....	25
CONCLUSION ET CLOTURE.....	26
SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 24 SEPTEMBRE 2013	29

INTRODUCTION

Michel Reppelin

*Vice-président du Grand Lyon chargé du Club pour le développement durable
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Bonjour à toutes et à tous et merci d'avoir répondu à notre invitation, ici, à Collonges, malgré les difficultés de mobilité qui concernent le Val de Saône, comme d'autres communes de l'agglomération. J'ai le plaisir d'accueillir l'équipe de la métropolisation, Jacky Darne (vice-président en charge des finances et de l'évolution institutionnelle), Arabelle Chambre Foa (directrice adjointe du cabinet du président Gérard Colomb) et Irène Anglaret (directrice de projet Mission Métropole). Je remercie aussi Michel Forissier, vice président du conseil général du Rhône et maire de Meyzieu, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Cette séance est une des dernières de la vie du Club DD dans le cadre de mandature en cours. Pour ma part, j'espère que le Club DD continuera d'exister dans la prochaine mandature, puisqu'il a démontré son efficacité et son intérêt comme lieu d'échanges sur nos succès et difficultés, et comme lieu de créativité.

Cette séance vise à lancer la réflexion sur la manière dont le Club DD pourrait s'intégrer dans la future Métropole. Au sein du Club DD nous avons travaillé sur la mise en œuvre opérationnelle du DD dans la proximité, au niveau des communes, des territoires du Val de Saône, de l'anneau bleu, de la vallée de la Chimie. Aujourd'hui, il nous fait préciser comment, pour porter les préoccupations de développement durable, nous pourrions, avec nos maires, avec nos services, nous infiltrer dans ce vaste sujet qu'est la Métropole, notamment en articulation avec les conférences des maires.

Nous ferons aujourd'hui un premier point, afin que tout le monde soit au même niveau de connaissance sur le processus de métropolisation. En effet, s'il y a déjà eu diverses présentations à destination des maires et des DG, il y a certainement encore des adjoints, des conseillers municipaux, ainsi que des techniciens des services techniques, qui n'ont pas toute l'information.

Jacky Darne

*Vice-président du Grand Lyon,
chargé de la coordination du pôle ressources et de l'évolution des institutions*

Bonjour à tous. Je suis enchanté d'être ici, avec Michel Reppelin, à Collonges, commune idéale pour renforcer le débat sur la métropolisation et le développement durable, puisque Michel Reppelin est engagé de longue date dans notre agglomération au service de l'environnement et du développement durable, de l'Agenda 21, du Plan Climat Energie, et j'en oublie.. , ceci avec une fidélité étonnante, et avec une ambition que je partage entièrement : assurer un développement de qualité pour les générations présentes, tout en conservant une terre en bon état pour les générations futures. Si vous avez besoin de lecture, je vous invite d'ailleurs vivement à vous plonger dans la dernière publication de Collonges « Collonges, ville durable », qui fait un bilan sur les politiques conduites à Collonges. Ce sous titre « ville durable » est bien sur, ce que nous voudrions tous partager pour cette future métropole.

Merci aussi à tous ceux qui sont la : je reconnais, dans l'assistance, de nombreux maires, des adjoints et de collaborateurs, des communes et du Grand Lyon, parmi ceux qui sont les plus sensibles au développement durable et que je retrouve fréquemment dans des instances comme celle-ci.

Ce constat nous rappelle une difficulté, qui sera aussi celle de la métropole : il ne faut pas que soient associés à ce type de réflexion, uniquement ceux qui sont avertis, sensibles ou spécialisés en matière de développement durable. Notre volonté est que le DD irrigue l'ensemble des politiques publiques. C'est un enjeu très compliqué, car les formations de tous nos collaborateurs sont sectorielles. Un ingénieur a, par exemple, une formation technique approfondie dans son champ de compétence, mais il n'est pas forcément formé à construire des réponses transversales, comme on doit essayer de le faire en construisant des réponses durables aux politiques publiques.

Je souhaite donc vivement que l'on agisse pour favoriser la transversalité dans la métropole. Dans un objectif de transversalité au service du DD, je tiens à rappeler (car certains d'entre vous ne le savent pas) que les travaux des services il y a quelques années, ont conduit à ce que, aujourd'hui, lorsque l'on dépose



un projet au Grand Lyon et qu'il passe devant un comité d'engagement, une condition pour que le dossier soit examiné, est qu'une partie de celui-ci concerne le développement durable. Le responsable de projet doit répondre, et commenter, environ 25 questions, organisées en 5 thèmes. Ceci vise à faire prendre conscience, que dans toute opération, de voirie, d'aménagement, économique, il faut apprécier les différents critères de développement durable. C'est un élément important pour diffuser et sensibiliser chacun, technicien et élu. Nous visons ainsi à ce qu'aucun volet ne soit oublié, les conséquences sociales, environnementales, économiques mais aussi de gouvernance. Car oublier un de ces volets revient à ne pas intégrer le développement durable.

J'interviendrais aujourd'hui sur la métropole qui se met en place : bien entendu les questions financières existent sur un sujet aussi complexe, mais je ne les aborderais pas de manière spécifique aujourd'hui. Elles font l'objet, encore aujourd'hui, de discussions au parlement et au sénat et de divers amendements pour préciser comment sera partagée la fiscalité, comment avoir une égalité de traitement entre les 400.000 habitants du territoire départemental qui ne sont pas sur le territoire du Grand Lyon et les 1.600.000 habitants de la métropole. La philosophie sera de veiller à avoir les mêmes conditions de financements pour tous les bénéficiaires. Mais de nombreux éléments techniques restent à étudier : il faut par exemple encore évaluer tous les patrimoines, toutes les dettes,....

La date d'effet de la métropole est le 1^{er} janvier 2015, donc nous avons un peu de temps, comme vous l'expliqueront Arabelle Chambre Foa et Irène Anglaret. Néanmoins, nous souhaitons avoir l'esprit général de la métropole d'ici à la fin 2013, de manière à ce que les nouveaux élus de 2014 n'aient pas à se replonger sur tous les détails. L'idée est que l'on accumule le maximum d'information maintenant.

2015, la première année, sera forcément une année de transition, puisque les conditions d'élaboration du budget pour 2015 se feront dans des conditions de moindre préparation. En 2014, la métropole ne sera pas instituée, donc il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait une inflexion politique marquée et très précise dès 2015. Chacun comprend bien, qu'avec une élection en mars 2014, et la création d'une métropole début janvier 2015, et donc, la nécessité de définir un budget entre cette date et le 31 décembre, il ne sera pas possible d'élaborer finement la totalité des choses : ce serait démagogique de le dire.

En fait, je trouve normal de pouvoir se donner un temps d'observation, pour bien comprendre ce que fera cette future métropole. Même si chacun sait ce que sont les compétences du Grand Lyon et celles du Conseil Général, ... leur rassemblement, avec en plus, peut être, quelques compétences de l'Etat et des communes, sera complexe. Le périmètre des compétences finales n'est pas tout à fait ficelé, car il reste encore une lecture au sénat et une lecture à l'assemblée nationale.

Mais la philosophie est claire pour nous ; la métropole réussira si l'on sait définir la place des communes, si l'on sait définir la place des conférences des maires, si l'on sait définir la place des conférences territoriales, si l'on sait définir la place des comités consultatifs (par exemple on peut considérer que le club DD en constituerait un).

La métropolisation permettra d'être un peu meilleur si l'on peut éviter que, vue de l'extérieur, il y ait tant d'interlocuteurs distincts : d'un côté, le Grand Lyon, d'un autre le Département, mais aussi les communes... Comment voulez vous que ce territoire soit lisible, par l'extérieur comme par nos concitoyens ? Si on ne va pas vers une simplification, vers une communication plus lisible, vers une unicité d'interlocuteur, comment notre attractivité, nos avantages, nos atouts pourront-ils être correctement valorisés ? On ne peut pas, d'un côté dénoncer les complications institutionnelles de notre pays, et quand on en a l'occasion, s'y opposer.

Lyon sera exemplaire en France, puisque dans les 4 types de métropoles françaises qui vont voir le jour, Lyon sera la seule à consister en une fusion entre le département et l'agglomération, dans un souci de simplification. Est-ce que l'on va économiser beaucoup au départ ? C'est un argument pour certains ... Franchement, il ne faut pas attendre trop sur ce point, surtout pendant les premières années. Par contre, dans la durée, la métropolisation permettra de meilleures décisions, une meilleure cohérence et de meilleures politiques publiques.

Il faut aussi prévoir que la loi ne sera pas définitive. L'évolution institutionnelle ne s'arrêtera pas à cette loi. Par exemple, en ce qui concerne le périmètre du Grand Lyon, il ne peut rester figer pendant 50 ans. La loi prévoit que l'on puisse élargir le périmètre à des nouvelles communes. Pour ma part, néanmoins, je pense

qu'il ne faut pas renouveler l'expérience de l'Europe vers un élargissement rapide aux pays de l'Est, qui rencontre aujourd'hui diverses difficultés ?

Je pense que la métropole doit avoir le même périmètre que le Grand Lyon dans un premier temps, afin que nous puissions prouver que l'on arrive à fonctionner de manière coordonnée, démocratique, proche des habitants, et le moins technocratique possible. Construisons cela sur un territoire où nous avons la pratique de travailler ensemble, on verra plus tard pour accueillir de nouvelles communes.

Aujourd'hui, dans cette matinée, il faut commencer à définir ce que sera le DD pour la métropole. Les choses ne sont pas bouleversées, on ne part pas de rien. En effet, les compétences du conseil général et les nôtres sont tellement complémentaires, que l'on pourra avoir une vision plus large et cohérente des questions (en abordant le volet social en cohérence avec l'aménagement urbain et la voirie par exemple) et de construire de l'action publique plus pertinente, tenant compte de leurs effets divers.

Donc, il nous appartient de décider quel est notre place, quels sont les chantiers à lancer, quelle place le développement durable aura dans la métropole, et de ne pas laisser cette tâche aux spécialistes. Tout en ayant conscience que la sensibilité au DD semble moindre ces dernières années dans le grand public, car d'autres urgences, économiques, d'emploi envahissent les préoccupations.

Mais, grâce à notre action et un début public général, il y a un progrès incontestable : les gens ont de plus en plus conscience que le devenir de notre planète est essentiel et qu'il faut faire des démarches comme celles du Val de Saône ou de la vallée de la chimie.

Nous devons rechercher un développement harmonieux dans cette métropole, soucieux de transports moins polluants notamment pour des questions de santé et de qualité de l'air. Les citoyens nous y invitent. Quelle mère de famille ne s'inquiète plus de la qualité des produits qu'elle utilise ? qui n'est pas conscient que le système agro-alimentaire actuel n'est pas le bon ?

Sachons construire un monde de solidarité, réfléchissons à une économie positive, écoutons Jacques Attali lorsqu'il dit « l'altruisme, c'est notre intérêt ». Comment faire pour que notre société ne soit pas juste une société marchande, car ce qui fait le bonheur des gens, c'est d'être ensemble, de se sourire, de se parler dans l'amabilité. Ce sont des choses toutes simples. Et, pour moi, le développement durable, c'est avant tout cela. C'est ce que l'on souhaite construire dans nos villes. On ne peut pas le construire sans les habitants, sans les entreprises : ce n'est pas la puissance publique, les politiques que nous sommes, qui peut faire le changement social. On ne fera le changement social que si l'on mobilise un pays. Pour nous, si l'on mobilise une métropole, au service d'une si belle cause.

Merci.

Denis Pozzobon

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Direction Générale - Mission Coordination Territoriale*

Denis Pozzobon présente les **différentes interventions programmées** (voir programme ci-dessus) et remercie les intervenants de leur participation à la rencontre.

Il mentionne notamment que la matinée se terminera par une réflexion sur les points à approfondir lors d'un prochain Club DD qui se tiendra le 3 décembre 2013 à Mions. Cette séance sera une séance principalement d'ateliers.



METROPOLISATION DE LYON : POINT D'AVANCEMENT LEGISLATIF

Arabelle CHAMBRE FOA,

Directrice Adjointe de Cabinet du Président, Grand Lyon

| Support de présentation en **Annexe 1**

Bonjour à tous.

Je suis très heureuse d'être à Collonges, d'abord car c'est la commune de Michel Reppelin, et parce que, depuis que le Club DD existe, c'est la première fois que j'y participe. C'est un Club dont j'ai beaucoup entendu parler, et qui a de très bons retours. Je suis d'autant plus ravie d'y être associée aujourd'hui.

Je vais essayer modestement de vous expliquer le projet de la métropole, ses enjeux et l'état de l'actualité législative.

Je voudrais d'abord souligner un élément de contexte qui intéresse particulièrement votre Club. La métropole, dans le cadre d'une réflexion sur le développement durable, doit avoir une plus value, et elle sera réelle, dès lors que l'on sera capable d'y traiter de manière plus efficace la question énergétique, de rendre les politiques publiques plus efficaces et de gérer la question du rapport au citoyen, à la société civile et aux territoires.

Vous verrez dans la loi que ces trois questions sont traitées, ou en débat dans l'attente du texte définitif : l'énergie, la gouvernance territoriale (via les conférences des maires et les relations aux communes) et, en ce qui concerne la relation aux citoyens, Gérard Colomb est intervenu au sénat pour réintroduire le rôle des conseils de développement au sein de la métropole.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que les enjeux de la métropole de Lyon se situent dans un débat national. Gérard Colomb expose régulièrement sa conception des territoires, en décrivant une réalité diverse de la France. Comme le montre la carte, la France est bien différente de celle des années 60 : 95,3% de la population vit sous l'influence d'un système urbain. Le système urbain en France, selon la qualification retenue par la DATAR, c'est au moins 1500 emplois et correspond au moins à des petites villes de 5000 habitants. Seulement 4,7% des français se situent en dehors de toute influence urbaine : ce sont les territoires ruraux des contreforts du massif central, d'une partie des Ardennes, et d'une partie du Sud-ouest.

On constate aujourd'hui en France qu'il n'est plus possible de parler d'opposition urbain-rural, système pourtant retenu ces 40 dernières années pour travailler sur le territoire. En effet, on est certain aujourd'hui que les territoires urbains et ruraux sont en interdépendance et que le développement du territoire rural passe par le développement du territoire urbain, et vice et versa.

Les systèmes urbains de proximité ont été déterminés par une étude récente de la DATAR, qui fait apparaître des systèmes extrêmement différents d'un territoire à un autre, et dont on voit quelques exemples sur la carte :

- l'Alsace avec un système urbain en réseau autour de Strasbourg et Colmar ;
- En Rhône Alpes :
 - o un premier système est autocentré sur l'agglomération lyonnaise, et fonctionne en étoile avec le système grenoblois et le sillon de Valence, et
 - o un second système, autocentré sur le franco-genevois, avec Annecy, Chambéry et Genève-Annemasse, qui, contre toute attente, ne fonctionne pas avec Grenoble mais avec la Suisse
- Toulouse, Bordeaux, Nantes, sont au centre d'autres systèmes qui fonctionnent en réseaux avec les pôles urbains qui les entourent ;
- Dans le Nord, un autre système urbain important est celui autour de Lille, Dunkerque et Valenciennes...

Ces systèmes s'appuient sur les trajets résidentiels et les trajets domicile – travail. Sur la carte, la grosseur des flèches symbolisent l'importance des déplacements des habitants et des salariés au sein d'un système urbain.

Au niveau européen, plusieurs études font valoir que les grandes villes sont au cœur de la création de richesses. Selon la Commission Européenne, les métropoles de plus de 1 million d'habitants ont un PIB par habitant de 40% supérieur à la moyenne. 50% de la valeur ajoutée nationale est créée dans les 112 agglomérations françaises et c'est dans les agglomérations que l'effet levier économique est le plus fort.

L'idée est donc double : nous sommes en interdépendance entre l'urbain et le rural, et le développement économique et l'emploi passent par les grandes villes, où se situe l'économie productive

Ce modèle se décline en plusieurs niveaux qu'il ne faut pas opposer : le territoire national se structure autour de grandes métropoles (que l'on a vues ensemble sur la carte) et de pôles urbains qui ont aussi leurs influences spécifiques. De 5000 à 8000 habitants, les petits pôles ont des fonctions importantes, administratives, éducatives, sanitaires : on y trouve la sous préfecture, le lycée, le centre hospitalier, et le territoire rural fonctionne autour de ce petit pôle urbain. Et l'on peut dupliquer cet exemple sur l'ensemble du territoire. Ces villes fonctionnent en réseau : le pôle urbain de 5000 à 8000 habitants fonctionne avec le chef lieu de département de 30.000 habitants, et ainsi de suite.

Dans le projet de loi, ce système urbain a été consacré en créant trois métropoles spécifiques (Paris, Lyon, Marseille), les métropoles de droit commun (Grenoble, Nice, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Brest), les métropoles transfrontalières (Lille avec la Belgique, Strasbourg capitale européenne, peut être Nancy avec le Luxembourg à terme,...). A l'issue du vote de la loi, la France aura une structure métropolitaine riche, avec des systèmes urbains diversifiés et des métropoles qui joueront un effet de métropolisation des grandes fonctions métropolitaines au bénéfice des territoires qui les entourent.

Pour l'agglomération lyonnaise, nous devons faire face à un double défi :

- Défi 1 : Relier Lyon à l'ensemble des pôles urbains de l'aire métropolitaine, **d'où la création du « pôle métropolitain ».**
- Défi 2 : Renforcer la capitale régionale au cœur de ce système métropolitain, **c'est l'objet de la métropole de Lyon**

Quelques mots rapides sur le défi 1 :

Initialement l'agglomération de Lyon s'est rapprochée de St Etienne, Vienne, et Bourgoin-Jallieu pour coopérer sur un territoire à une échelle critique (143 communes, près de 2.000.000 d'habitants) qui peut commencer à rivaliser avec des métropoles européennes comme Turin, Munich.

On a souhaité un espace multipolaire, avec la préservation des espaces naturels, et c'est une des spécificités du pôle métropolitain qui regroupe 1.000.000 d'emploi, 140.000 étudiants et 11.500 chercheurs ce qui commence à être intéressant au niveau européen.

On a créé un Syndicat Métropolitain des Transports, avec un enjeu fort au vue des échanges très importants entre les Portes de l'Isère, le Grand Lyon et St Etienne. Le but du Syndicat Métropolitain des Transports, présidé par la Région, est d'améliorer les échanges en TER, de créer une coordination et une information et billettique communes à cette échelle. Ainsi, depuis septembre 2013, une billettique particulière a été mise en place, qui s'appelle le pass T'Lib, et qui permet à un Stéphanois de se déplacer, avec un même billet, sur son réseau, sur le TER, et sur le réseau du SYTRAL. Aujourd'hui, nous avons près de 3000 abonnés après moins d'un mois, avec une cible de 8000 abonnés, et en espérant augmenter la part des abonnés sur le pôle métropolitain.

La carte des métropoles, et la carte des pôles métropolitains, sont assez proches. En fait, on constate que les territoires se sont souvent organisés de manière spontanée, en créant des systèmes de coopération pour arriver à traiter les problèmes de déplacements et de développement économique à ces échelles.

Concernant le défi 2 qui est l'objet de ce club DD :

En ce qui concerne la création institutionnelle de la métropole de Lyon, nous sommes encore en cours de débat parlementaire qui en est à sa deuxième lecture. La première lecture a eu lieu au Sénat et à

l'Assemblée Nationale, la seconde lecture a commencé aujourd'hui au Sénat. La commission des lois a sorti son rapport, qui est en ligne. La seconde lecture aura lieu à l'Assemblée Nationale du 2 au 5 octobre.

Gérard Colomb va porter ce dossier avec force et conviction : il va plaider le projet de Lyon pour essayer d'avoir des compétences qui sont très importantes pour nous, comme celle du développement économique. Dans le domaine de l'énergie, nous ne sommes pas parvenus à faire accepter que la métropole devienne une Autorité Organisatrice de l'Energie, car les parlementaires attendent la loi sur l'Energie qui est attendue en 2014, et ne veulent pas, d'une certaine manière, préempté sur la loi sur la transition énergétique. On sait que la question de l'Autorité Organisatrice de l'Energie sera posée à ce moment là : cela concerne le Club DD et c'est un vrai débat au niveau national de poser cette question. Qu'est ce qu'un AOE ? Une agglomération au niveau opérationnelle ? Une Région au niveau stratégique ? Vraisemblablement c'est les deux. Il va falloir s'entendre entre autorité stratégique et opérationnelle.

Pour Gérard Colomb, l'effet attendu est d'être une métropole puissante et attractive. Le phénomène d'intégration des compétences Grand Lyon / Département, va nous donner une puissance de feu en termes de politiques publiques assez importante. On devrait être autour d'un budget de 3,2 à 3,4 milliard. L'objectif est d'avoir un service public plus efficace et plus pertinent avec des compétences intégrées, mieux articulées.

Deux exemples parlent d'eux – même : le logement et la voirie. On sait que, dans le domaine de la voirie, les compétences pouvaient ne pas très bien s'articuler chaque fois que l'on arrivait dans des zones frontalières, comme certains carrefours. Tout cela sera réglé par un service unique. En matière de logements construits par le Grand Lyon, c'est le Département qui suivait les populations résidentes : on va avoir une compétence intégrée, ce qui sera plus efficient. Donc, on peut espérer qu'en matière de logement, insertion, emploi, handicap, voiries, on arrive à une efficacité plus forte des politiques publiques.

Nous aurons une organisation institutionnelle plus lisible : l'objectif est bien de supprimer les doublons administratifs quand il y en a. Néanmoins, cela ne va pas se faire en une fois : il n'y aura pas un basculement le 1^{er} janvier 2015. D'abord, nous avons l'obligation de veiller à la continuité du service public, le département travaille très bien en matière de protection de l'enfance, de PMI, de politiques sociales, ce que le Grand Lyon ne sait pas faire. Donc nous avons besoin de temps pour acquérir les connaissances : ce travail sera long, dans les groupes techniques qui se sont déjà mis en place, et continuera plusieurs années.

Un nouveau département sera donc créé (à l'ouest et au nord principalement de l'agglomération) de 400.000 habitants. La métropole, quant à elle, comptera 1.300.000 habitant, et représentera 77% des entreprises, 82% de l'emploi et 75 % des habitants du département actuel du Rhône.

Il s'agit bien de créer une nouvelle collectivité, issue de la fusion entre le Grand Lyon et le Département : il n'y aura pas d'absorption du Département par le Grand Lyon. C'est d'ailleurs toute la difficulté du projet : il ne suffit pas de prendre les compétences du Grand Lyon et d'y ajouter celles du département. **Il s'agit réellement de créer une identité métropolitaine.**

Il va falloir que toutes les communes, le Grand Lyon et le Département, nous travaillions ensemble à la définition de nos politiques métropolitaines, et toute la question de la relation aux territoires sera posée, via les Conférences Territoriales des Maires, via la Conférence Métropolitaine des Maires. Tout cela va être à construire ensemble. Selon l'expression de Gérard Colomb « la page est blanche » et donc, il faut que l'on ait un travail de co-construction sur ces questions là.

Nous aurons une collectivité territoriale « à statut particulier » : derrière cette expression, il y a une identification du texte institutionnel article 72 qui prévoit la constitution de collectivités territoriale à statut particulier dotée de la compétence générale. La date de création est le 1^{er} janvier 2015. Le périmètre correspond à celui de la communauté urbaine. Jacky Darne l'a rappelé, Michel Mercier comme Gérard Colomb n'ont pas souhaité modifier le périmètre pour deux raisons : la volonté de travailler « pas à pas », de commencer par mettre en place la métropole ce qui est déjà un gros chantier, puis, plus tard, dans les 10, 20 années à venir, si des communes sont prêtes à entrer dans la métropole, la loi prévoit la possibilité d'extension de la métropole après avis de la commune concernée, c'est un amendement de Gérard Colomb, approuvé tout récemment par la Commission des lois.

Le Conseil de la Métropole sera une Assemblée comprise entre 150 et 180 conseillers métropolitains. En 2015, il sera élu au suffrage universel par fléchage: nous serons alors 162. En revanche, en 2020, il sera élu par suffrage universel direct sur les territoires. On aura une commission permanente à partir du 1^{er} janvier 2015. On aura un nombre maximum de 25 vices présidents. La commission permanente, qui comptera 25 vices présidents et des conseillers délégués, fonctionnera comme la commission permanente du Conseil Général.

Les compétences de la métropole sont, comme le dit Gérard Colomb, dans le domaine de l' « urbain et de l'humain ». Le schéma présenté vous montre bien l'intégration des compétences du Grand Lyon et du Conseil Général.

Un grand principe concernant les communes dans la métropole est le suivant : les communes sont des communes de droit commun disposant de la compétence générale. C'est important car la question communale est au centre du débat au sénat : Gérard Colomb, comme d'autres d'ailleurs, défendent la question communale. C'est-à-dire qu'il n'est pas question, pour Gérard Colomb, de faire disparaître les communes. Au contraire, dès lors que l'on aura une collectivité plus forte au niveau de la Métropole, la commune doit rester le lieu d'entrée dans le dispositif pour le citoyen. Personne ne conteste aujourd'hui que le référent pour le citoyen, c'est la commune. Personnellement, je pense que tous les citoyens, quand ils ont un problème, ils vont voir le Maire. Ils n'ont pas envie d'aller voir le Vice Président, ou le Président de la Métropole. Le guichet, c'est le maire. Donc je pense qu'il faut respecter, d'une certaine manière, cette matrice historique. C'est tout le but du travail que l'on aura à mener sur la relation communes-Métropole.

Ensuite, on devra décliner le rapport entre les champs de proximité et le stratégique qui sera traité au niveau de la Métropole. Et c'est pour cela, que, dans la loi, les communes restent chefs de file en matière de « mobilité durable » et le sénat a rajouté « services publics de proximité, d'aménagement de l'espace et de développement local ». C'est important, car cela signifie que le Maire aura toujours son mot à dire sur ces questions. Il aura la possibilité, dans le cadre des Conférences Territoriales, de s'exprimer sur ces questions. Et la Métropole sera obligée d'y répondre. En imaginant que la Métropole devienne une technocratie (ce que je ne crois pas) aveugle et sourde, le Maire pourra toujours rappeler que la commune est chef de file dans ces matières.

Les Conférences Territoriales des Maires seront consultées, pour avis, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de la Métropole, et elles pourront (ce qui reste à définir par le Conseil Communautaire de la Métropole) être le cadre de l'exercice territorialisé des compétences de la Métropole. C'est ce qu'évoquera Irène Anglaret tout à l'heure.

Enfin, il y aura la Conférence Métropolitaine des Maires, qui rassemble le Président de la Métropole et les Maires des Communes. C'est une instance de coordination : elle élaborera dans les 6 mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux en 2014, un projet de pacte de cohérence métropolitain qui définira, justement, l'articulation Conférences – métropole.

Les Conférences locales des Maires ont servi d'exemple au niveau national. Quand Gérard Colomb a présenté à Marylise Lebranchu les CLM que nous avons mis en place à Lyon depuis 2004, elle a trouvé que c'était une bonne idée. Les CLM vont servir de référence pour mettre en place des conférences de maires à Paris et à Marseille. Ce qui a été apprécié, c'est d'avoir des territoires qui ne soit pas des espaces de dislocation de l'EPCI, mais des lieux de dialogue territorial.

Donc vraisemblablement, à quelques nuances près car certaines communes ne sont pas totalement satisfaites des périmètres, on repartira des Conférences Locales des Maires actuelles pour créer les Conférences Territoriales des Maires.

Concernant le transfert de compétences, je souhaitais souligner quelques points.

Certaines compétences seront exercées par la Métropole, notamment la construction, aménagement et entretien des grands équipements culturels. Cela a fait l'objet d'un débat : est ce que la Métropole pourrait un jour exercer une compétence culturelle ? Ce serait une erreur de répondre par la négative. Le sénat a trouvé un compromis, ainsi formulé : les grands équipements culturels existants ne pourront jamais être retirés aux communes sans leur accord (là-dessus le maire de Villeurbanne, comme le maire de Lyon peuvent être rassurés), en revanche la Métropole pourrait vouloir exercer une compétence culturelle et c'est

indispensable puisque l'on va récupérer le musée des Confluences. Il faudra toujours garder un compromis juste entre l'existant et ce qui va être fait.

En matière de pouvoir de police, c'est la même logique. Les communes gardent le pouvoir de police en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et du stationnement. En revanche, les pouvoirs de police spéciaux, liés aux compétences de la Métropole (assainissement, collecte, circulation sur nos voiries,...) seront détenues par la Métropole.

Avec le nouveau Département du Rhône, on continuera à exercer des compétences en commun, comme pour le SDIS (qui restera un établissement interdépartemental), les archives départementales, le centre de gestion du Rhône, et d'autres entités interdépartementales où la coopération devra continuer. Il y a par exemple la question du SYMALIM qu'il faudra traiter. L'article 29 le permet et renvoie à une ordonnance, lorsque la loi n'a pas traité d'un service commun ou « interdépartemental ».

Avec la Région Rhône Alpes, le débat est récurrent. Je le réaffirme avec force : nous n'avons pris aucune compétence économique à la Région Rhône Alpes. Nous nous sommes contentés de continuer d'exercer les compétences économiques que l'on exerce aujourd'hui : les pôles de compétitivité, l'aide à l'entrepreneuriat, les ZAC... Enfin tout ce que le Grand Lyon fait, la Métropole pourra le faire. En revanche, nous avons demandé que la Région respecte dans ses Schémas Régionaux, les Stratégies Métropolitaines. Ce point est aujourd'hui intégré dans la loi.

En termes de calendrier, le débat en deuxième lecture aura lieu du 2 au 7 octobre. La loi devrait être votée en Novembre. Avec le délai du recours au Conseil Constitutionnel, la loi serait donc promulguée fin janvier début février 2014.

Je vous remercie de votre attention.

ORGANISATION DU PROJET METROPOLE

Irène ANGLARET,

Directrice de projet Mission Métropole, Grand Lyon

| Support de présentation en **Annexe 2**

Bonjour,

Mon intervention vise à préciser l'organisation du projet de Métropole, en tout cas, d'ici aux élections de mars 2014, puisqu'une fois les élections passées, il pourrait sans doute y avoir des éléments d'organisation plus précis.

Le projet Métropole est sous l'autorité politique de la Commission Métropole, mise en place en février 2013 par le Conseil de Communauté, animée par les vices présidents Darne et Sècheresse. Cette commission assure le pilotage politique général et transversal du projet, et en particulier les questions d'évolutions institutionnelles, le devenir des satellites, etc...

Nous avons structuré le travail autour de trois grands sujets : les ressources, les territoires, et les politiques publiques.

Les questions liées aux ressources (Finances, Ressources Humaines, Systèmes d'information, Logistique, Immobilier et patrimoine, Juridique et marchés, ...) sont d'abord travaillées techniquement entre les services du Département et les services du Grand Lyon. Dès que les choses seront un peu avancées, ces points seront traités au niveau politique en commission mixte (Grand Lyon / Département du Rhône).

Les questions liées aux territoires concernent divers aspects :

- il s'agit d'abord de **mettre en œuvre les politiques métropolitaines sur le territoire** : vous savez qu'aujourd'hui nous avons des Maisons du Départements, des CCAS, des subdivisions du Grand Lyon, de nombreux entités et services qui sont mobilisés sur les territoires, comme support ou

accueil du public. Si l'on veut une simplification de l'action administrative qui est, bien évidemment un objectif du projet de Métropole, il faut réorganiser tout cela, et c'est un gros travail.

- Le deuxième sujet est l'organisation générale de la gouvernance métropolitaine et des projets de territoire : quel rôle des Conférences des Maires ? quel pacte de cohérence ? Quelles stratégies de déconcentration vers les communes imaginer ? comment organiser tout cela ?
- Le troisième volet est celui des Réseaux Ressources et Territoires, qui pourrait peut être faire l'objet d'un débat en club DD, et que certains d'entre vous connaissent déjà. Vous vous souvenez de la démarche de rapprochement entre les communes et le Grand Lyon. C'est une démarche de coopération volontaire entre les communes elles-mêmes et entre les communes et le Grand Lyon, en vue d'une optimisation des ressources. Cela s'est traduit par exemple en ce qui concerne les permis de construire. Leur instruction n'est pas de la compétence de la Communauté Urbaine, mais face au désengagement de l'Etat, le Grand Lyon propose aux communes qui le souhaitent une plateforme d'instruction des permis. Néanmoins les communes n'ont pas la moindre obligation de passer par cette plateforme de service. On peut également citer le réseau des acheteurs publics : il y a de plus en plus de groupements d'achats entre communes. On peut enfin mentionner les actions de formation du Grand Lyon, comme dans le domaine de la concertation, qui peuvent être ouvertes aux communes, de manière à développer une connaissance professionnelle commune. Ce volet territoire est particulièrement piloté par la Commission Métropole : il n'y a pas, à ce stade, de groupes de travail spécifiques.

- Enfin, le **volet le plus avancé, est celui des politiques publiques : cinq thématiques** (Enfance et famille, Logement et Solidarités, Economie et Insertion, Mobilité et Cadre de vie, Culture et Sport), font l'objet aujourd'hui de groupes politiques et de groupes techniques. L'objet n'est pas de rebrosser l'ensemble des compétences du Grand Lyon actuel, par exemple se pencher sur la politique des pôles de compétitivité ou d'enseignement supérieur. Ce n'est pas forcément ces sujets qui sont des enjeux. Pour la métropole, l'enjeu est de s'approprier les nouvelles politiques de la Métropole et l'articulation entre les niveaux de collectivités, entre communes et Métropole, et Département, entre communes elles-mêmes.

Cinq groupes politiques ont été constitués, autour d'élus communautaires (issus de la commission métropole) et, depuis l'assemblée des maires du 11 juillet 2013, de maires et d'adjoints, afin que le niveau communal puisse participer à ces débats. Parallèlement dix groupes techniques rassemblent des collaborateurs du Grand Lyon et des collègues du Département, ainsi que directeurs communaux. Ce sont donc au total près de 60 DGS et DGA des communes qui participeront aux 10 GTT aux côtés de techniciens du Département et du Grand Lyon.

Ces groupes de travail ont l'ambition de partager de la connaissance, notamment en ce qui concerne les politiques du Département. Il s'agit de faire un état des lieux de ces politiques publiques, ce qu'elles visent, comment elles sont organisées, quels sont les moyens qui leur sont affectés. Suite à cet état des lieux, nous souhaitons identifier des passerelles à faire émerger entre politiques : par exemple entre politique du logement et politique de la dépendance. D'ici février 2014, nous aurons eu 3 ou 4 réunions par groupes et nous visons à avoir 5 fiches / contributions dressant les grands enjeux sur les 5 thématiques, et une synthèse pour les 5 groupes.

En conclusion, **concernant l'association des communes au projet de la Métropole :**

- le 11 juillet 2013 le Président a appelé les Conférences des Maires qui le souhaitent, à faire une contribution libre sur la manière dont l'action publique est organisée aujourd'hui, tout niveau de collectivité confondue, et la façon dont elle pourrait être organisée demain dans la Métropole. Sur chaque territoire, la Conférence des Maires est appelé à attirer l'attention du Président sur tel ou tel sujet, les collèges, les Maisons du Département, les services du Grand Lyon, ... ce qui fonctionne bien, ce qui fonctionne moins bien et quelles pourraient être les améliorations.
- Par ailleurs, les Maires et les directeurs généraux des communes, sont régulièrement informés :
 - o en Assemblée des Maires qui se réunit deux fois par an (et sera encore réunie une fois avant le fin 2013)
 - o lors de réunions régulières mises en place par le DGS du Grand Lyon pour informer les directeurs généraux, notamment des évolutions législatives.

Vous connaissez le site Grand Lyon Territoires, sur lequel vous pouvez voir ce qui se passe dans une rubrique spécifique à la Métropole.



Enfin, je conclus en vous montrant l'organigramme de la mission Métropole : nous accueillerons officiellement le 1^{er} Octobre Jérôme Maillard, son directeur, qui vient de Belfort, où il était directeur général du conseil général.

ECHANGES

Corinne Dubos (*adjointe au maire, St Priest, conseiller communautaire*) : Comment avez vous fait appel à candidature auprès des élus communaux pour participer aux groupes thématiques, car je n'en ai jamais entendu parler.

Irène Anglaret (*mission métropole, Grand Lyon*) : Le 11 juillet 2013, le président Colomb a réuni les maires et c'est alors qu'un premier appel à candidature a été passé. Le deuxième vecteur d'information sur cet appel à candidature fut les directeurs généraux des communes, qui connaissaient la possibilité que les maires, les adjoints, les DGS et DG de communes participent à ces groupes. Il n'y a pas eu une information plus large à l'ensemble des élus communaux.

Paul Coste (*Elu à Corbas, conseiller communautaire*) : Je voudrais aborder la question des syndicats intercommunaux, dont on n'a pas parlé. Comme élu de Corbas, je participe à 4 syndicats, et comme conseiller communautaire, à 5 d'entre eux. J'avais cru entendre que la métropole remplacerait les communes dans les syndicats intercommunaux : dans certains cas, je trouve cela logique, dans d'autres cas, je trouve cela absurde. Par exemple, aujourd'hui, dans le SIGERLY, il doit y avoir une cinquantaine de communes, si le Grand Lyon remplace toutes ces communes, cela fait un peu bizarre. Dans quelle direction s'orienter-t-on sur ce sujet ?

Arabelle Chambre Foa (*directrice adjointe au cabinet du président, Grand Lyon*) : En fait, la question n'est pas tranchée aujourd'hui. Si l'on raisonne sur les métropoles de droit commun, qui sont toujours des EPCI, normalement la substitution est quasiment obligatoire dès lors que l'on exerce la compétence. Si le syndicat a une compétence qui est reprise par la métropole de droit commun, normalement, la métropole de droit commun se substitue aux communes de son territoire dans le syndicat. C'est un peu plus compliqué que cela, car en fait aujourd'hui, les métropoles de droit commun refusent cela : le débat parlementaire n'est donc pas clos sur ce point.

Pour la métropole de Lyon, c'est un peu différent car on sera collectivité territoriale en 2015, donc on aura la compétence générale, et les communes auront toujours la compétence générale. On se retrouve donc dans des syndicats avec des qualités différentes que celles des EPCI. On a demandé au gouvernement quel mécanisme juridique devait être appliqué, sans parler pour l'instant du mécanisme politique. Une réponse doit nous être donnée prochainement.

Gérard Frappier (*adjoint à St Cyr au Mont d'Or*) : Ma question est relative à l'individu, au citoyen. Vos exposés donnent toutes les bonnes raisons de faire la Métropole, mais jamais quel est l'intérêt du citoyen, individuellement, de faire la Métropole. Les gens peuvent se demander ce que la métropole va leur apporter en plus, personnellement ou dans mon environnement proche. Aujourd'hui j'ai assisté à une approche top-down : ce serait bien que l'on ait les éléments pour parler aux habitants. Il y a, par ailleurs, un point qui m'intéresse énormément, question posée au président Colomb qui ne m'a pas répondu : c'est la fiscalité. Vous l'avez dit vous-même, à court terme on ne fera pas d'économie, mais à terme si. Donc la fiscalité doit descendre. Dans le contexte de pression fiscale croissante actuelle, ne pas évoquer ce que sera la fiscalité demain est difficile à admettre. Il y a une position politique à prendre : si l'on fusionne le premier objectif, comme dans toute entreprise privée, est de faire des économies. Que l'on n'affiche pas que la fusion vise à faire des économies, et baisser la fiscalité locale, me semble aujourd'hui une faute politique.

Jacky Darne (*vice président, Grand Lyon*) : Le bénéfice que peuvent trouver les individus est avant toute chose une simplification administrative : aujourd'hui les maisons du département, la présence du Grand Lyon, et les services communaux et CCAS, on a un éclatement important, alors qu'il y a complémentarité. Les personnes isolées, par exemple, suivant les communes, sont suivies par le département ou par la commune. L'unicité d'administration et d'élus peut être une source de simplification démocratique. Sur l'aspect fiscal, les budgets annuels et les programmes électoraux sont liés aux mandats. La fiscalité dépend

des recettes et des ambitions, et ne dépend pas uniquement de notre territoire mais aussi des autres politiques nationales et régionales. Faire des promesses fiscales au long terme me semble donc difficile.

On peut néanmoins pointer quelques points :

- se référer au Grand Lyon ces dernières années : la population a augmenté de 10.000 habitants / an donc nécessite plus de services publics, on a augmenté significativement les champs des compétences (énergie, tourisme, gens du voyage,..), on a élargi le périmètre (Givors, Grigny, ..) et cela, pratiquement sans augmentation de la fiscalité à part une en 2002 et une il y a 5 ans pour les entreprises. Chaque année, les dépenses de fonctionnement ont augmenté d'un point de moins que les recettes de fonctionnement. On a donc constamment fait des gains de productivité, ce qui nous a permis, en 10 ans, à euro constant, de faire doubler les investissements, en augmentant très modérément l'emprunt. Il faut cependant continuer à être rigoureux
- on sera gagnant par optimisation des moyens et simplification de l'exercice des compétences, en matière de voirie, de logement, c'est certain... A l'exemple de ce que l'on a mis en place pour centraliser les demandes d'attribution de logements sociaux, après un travail important de mise en cohérence des outils informatiques et autres de tous les organismes impliqués. C'est un réel avantage pour les habitants, mais aussi un avantage financier pour les collectivités comme pour les bailleurs, à terme donc les 3 organismes du Grand Lyon et l'OPAC du Rhône. Cette coordination va aussi faciliter la mise en œuvre du PLU-H.

J'entends aujourd'hui un peu de véhémence et d'injonction : or, vous êtes élus, et on doit construire cette métropole ensemble. Vous êtes acteurs et ne devez pas subir cette métropole. Nous avons une responsabilité partagée face aux habitants, et nous pouvons travailler, non pas dans une logique descendante, mais parce que chacun d'entre vous mettez « la main à la pâte ».

Michel Forissier (maire de Meyzieu, Vice Président du Conseil Général du Rhône) : Je crois que je suis aujourd'hui le seul élu du département, et j'assume la délégation de sa présidente. Je voudrais souligner que la vision métropolitaine, c'est une réalité. Il faut bien distinguer deux choses : l'outil et l'orientation politique de l'outil. Si la période dans laquelle nous nous trouvons n'est pas très favorable, car en période d'élection, nous n'entendons pas que des choses intelligentes. Néanmoins, il faudrait essayer de dépasser ce débat municipal pré-électoral, parfois conflictuel. Il faudrait que vous soyez convaincu de l'importance de faire la métropole.

Par exemple, à Meyzieu nous n'avons pas augmenté la pression fiscale, car nous avons la particularité locale d'avoir des bases très élevées. Avec le taux comparable à une commune voisine, j'encaisse plus. Par contre, j'ai voté sans état d'âmes l'augmentation de la fiscalité départementale, car le département doit exercer des prestations, décidées au niveau national, sans compensations financières adaptées. Donc, nous devons être conscients d'une difficulté spécifique de l'exercice de métropolisation : le département du Rhône ayant beaucoup d'enfants, beaucoup de personnes âgées, et beaucoup de personnes handicapées, majoritairement résidents dans la métropole, il faudra rendre des services importants. Ces gros postes, et aussi les transports en communs qui vont s'améliorer, vont coûter plus cher. Donc, pour ne pas fermer des places en maisons de retraite, des places d'accueil de personnes handicapées, etc.. on sera obligé d'augmenter l'impôt. Et comme l'augmentation permanente de la pression fiscale n'est pas une solution, les collectivités doivent débattre de ces enjeux avec l'Etat, qui décide de ces orientations impactant notre échelon local. Il faut aller vers une réforme de la fiscalité nationale.

Je dois rappeler que le Département vient de réorganiser ses moyens. Nous avons fait un effort considérable pour réorganiser les maisons du Rhône. Mais on peut encore aller plus loin. Nous avons également dû tripler nos effectifs en accueillant du personnel de l'Etat. Il faut aujourd'hui faire autrement.

Je pense que l'outil métropole est indispensable, pour organiser. Je pense qu'un maire va perdre du pouvoir politique, c'est le sens de l'histoire. Le 21 septembre 1792, c'était la première réunion de l'Assemblée qui s'appelait la Convention : on a stoppé l'Ancien Régime et on a donné le pouvoir aux français, pas aux élus. Les maires ne sont pas des barons, mais doivent rester des acteurs forts du travail avec la population. Le maire doit rester un administrateur du territoire, qui garde sa fonction d'officier d'état civil et de police judiciaire et, à ce titre, est représentant de l'Etat. Le maire est un élu qui doit rester le référent de la population, mais il faut repositionner la place du maire également dans la métropole.

J'en profite pour vous dire que je suis pour le regroupement de deux communes, Décines-Charpieu et Meyzieu, l'une de 31.000 habitants et l'autre de 26.000 habitants, qui se « partagent à moitié » le Grand Large, en travaillant en permanence dans le cadre de syndicats, alors que ce serait bien plus intelligent d'avoir une grosse commune. Aujourd'hui, en tant que gestionnaire du Département, quand je constate qu'en 20 ans, le Département a financé plus de salles de fête qu'il y a de communes, je trouve que cela pose un problème. Il faut faire des économies d'échelle, opter pour des équipements d'intérêt général, dans le cadre de la métropole, si on veut maîtriser les impôts de nos concitoyens.

En conclusion, la métropole, c'est comme la fable d'Esopé : « cela peut être la pire comme la meilleure des choses » et je travaillerais, comme beaucoup d'entre vous dans cette salle, pour que cela soit la meilleure des choses.

Corinne Courtois (*adjointe à Couzon au Mont d'Or*) : Je voulais commenter les échanges précédents, au regard de ma fonction d'adjointe à la communication. Le terme métropole ne va pas être simple à faire comprendre aux habitants, en soulignant la différence avec ce qui existe déjà. En plus, il y a cinq métropoles différentes, ce qui complexifie encore les choses. Ensuite, j'aimerais savoir à partir de quand les élus sont attendus pour remplir « la page blanche » mentionnée par Mme Chambre Foa ? Le 1^{er} janvier 2015, les choses seront-elles bouclées ou non ? Qu'attend-t-on exactement des élus ?

Arabelle Chambre Foa (*directrice adjointe au cabinet du président, Grand Lyon*) : Aujourd'hui Michel Mercier et Gérard Colomb ont déjà réuni beaucoup d'élus. La commission métropole regroupe 20 titulaires et 20 suppléants. La commission mixte Grand Lyon / Conseil Général se réunit régulièrement. On doit maintenant attendre que la loi soit votée et promulguée pour élargir et approfondir les choses avec plus de monde, dans un processus de travail et de coproduction avec les territoires. Ce sera vraisemblablement dans le cadre des groupes thématiques que l'on vous a présenté, voire plus.

Par ailleurs, on a un travail à faire, qui n'a pas été engagé, de communication vers la population. Mais c'est délicat de le faire alors que l'on est encore en débat parlementaire : les choses changent encore très souvent et il est préférable de rester prudent avant le vote de la loi. Par exemple, le Conseil de Développement va être saisi officiellement pour réfléchir sur l'articulation de « l'urbain et l'humain ». On va mettre en place une communication vers les habitants : car aujourd'hui, à part quelques avertis, il faudra travailler avec les élus municipaux pour informer le plus grand nombre, pour expliquer, sans nécessairement distinguer les différents types, mais en faisant preuve d'une grande pédagogie.

La date importante sera la promulgation de la loi, vraisemblablement en février 2014. Le nouveau Conseil de Communauté va, après les élections, s'emparer du sujet et définir précisément les modalités de travail et de coproduction. On aura une commission dédiée au partage des charges et des produits entre le Département et le Grand Lyon. Aujourd'hui nous sommes dans une phase de pré-information et de pré-concertation. Le vrai travail, c'est mars 2014 – décembre 2014, où un gros travail de coproduction sur ce projet.

Jacky Darne (*vice président, Grand Lyon*) : En mai 2013, j'étais inquiet même sur la promulgation un jour de cette loi : à entendre les groupes politiques divers et variés, y compris au sein de la majorité, très interrogatifs sur certains sujets abordés dans cette loi, je me disais que le dossier n'allait pas passer. C'est compliqué de mobiliser toutes les énergies sur un objet dont on ne connaît pas les contours actés.

Ce que vous faites aujourd'hui, c'est la réponse à la question que vous posez.

J'aimerais bien que des instances comme le club du Développement Durable, dise « voila l'idée que l'on a de notre devenir dans la métropole... quelle place on voudrait avoir ? de quel sujet on voudrait s'emparer ? qu'est ce qui existe aujourd'hui au Département, au Grand Lyon et dans les communes en matière de développement durable ? Aujourd'hui, on sait tous que l'on a des agendas 21 Grand Lyon et communes, des PCET, demain comment voit-on les choses ? On est à la fin d'une période, je n'ai pas suivi le Club DD ces dernières années, mais mon sentiment c'est qu'il ronronne un peu. Peut-être que je me trompe, mais je pense qu'il faut profiter de cette occasion de métropolisation, pour en redéfinir les éléments. Car les questions de DD sur une métropole, au sens large du terme, avec les contours que vous voulez, il faut les porter. Il ne faut pas compter que sur les organes politiques existants pour le faire, surtout que c'est un sujet où l'articulation des efforts est indispensable, entre Grand Lyon, communes, entreprises, ... et citoyens. On le sait tous. Donc aujourd'hui, mettez des sujets à traiter en décembre pour avancer en ce sens. Les propositions que vous ferez ont une bonne chance d'être retenues, par d'autres sachant moins que vous. Si on est capable de se projeter, on réussira, donc pensez, agissez.

Guy David (maire de Saint Germain au Mont d'Or, conseiller communautaire) : J'aimerais commenter quatre points :

- *Sur la fiscalité*, si nos concitoyens voient ce que l'on fait de leurs impôts, en général, ils comprennent, pourquoi il y a des impôts. Il faut alors que les réalisations soient à la hauteur de ce que les gens attendent
- *Sur la communication en matière de métropolisation*, je ne suis pas certain que l'on puisse attendre mars 2014. Dans la campagne municipale, la question sera posée : « vers quelle métropole va-t-on ? » Il faudra bien que l'on soit armé pour répondre. Si l'on répond que l'on verra en mars 2014, les gens vont nous prendre pour des élus inconséquents. C'est bien qu'aujourd'hui, on ait cet échange, cette présentation, et je demande aux intervenants, que l'on ait leurs présentations pour pouvoir les projeter dans nos conseils municipaux et auprès de nos concitoyens.
- *Sur les transports* : il serait extrêmement intéressant d'avoir en préambule une synthèse des enjeux du pôle métropolitain. C'est un facteur d'incompréhension du public. Michel Forissier rappelait la réorganisation de ce qui restera, car le département du Rhône a anticipé sur la séparation entre le territoire vert, et le territoire métropolitain. Il faut vraiment réussir à prendre en main, avec des réponses concrètes à donner à nos concitoyens, pour leur expliquer l'apport de cette nouvelle structuration. Il faut réussir l'intégration entre Région, le Département, le pôle métropolitain et la métropole. Il n'est pas normal que les cars du Rhône ne fassent pas de cabotage au motif qu'il y a tout ce qu'il faut sur le territoire du Grand Lyon. Je trouve cela incompréhensible pour le public. Il y a également un enjeu des territoires limitrophes sans être dans le pôle métropolitain. Aujourd'hui il n'est pas normal que l'on n'ait pas les mêmes avantages, par exemple pour les gens qui viennent de l'Ain dans le Grand Lyon et se retrouvent avec deux abonnements à payer, un sur l'Ain et un sur le Grand Lyon, grâce à une nouvelle billetterie commune entre le SYTRAL et la SNCF. Je crois que si les citoyens voient dans les deux ans de l'amélioration en matière de transport, de billettique et de tarifs, ils comprendront alors combien cette nouvelle structuration est d'un apport positif.
- *Sur les territoires* : la mise en place de la métropole va poser d'une manière nouvelle l'enjeu des territoires intermédiaires. Cela a bien été compris avec les conférences de territoires. Il restera à bien articuler ce qui restera des cantons, comme les maisons du département, car les cantons vont disparaître sur la métropole... Il faudra relever le défi d'une autre manière de travailler entre les communes, les territoires où resteront les maisons du département et les conférences, alors on donnera un nouvel élan à l'implication des élus et une meilleure compréhension des citoyens à cette structuration.

Thierry Haon, adjoint au maire communiste de la ville de Corbas : Si je trouve le débat intéressant, néanmoins je trouve que l'on ne pose pas suffisamment la question de « pourquoi une métropole ? et quelle métropole ? ». Nous les élus, on nous met un peu devant un fait accompli : on nous demande de travailler sur ce projet de métropole, y compris en matière de développement durable. Je pense d'ailleurs que l'on utilise le développement durable en se disant, voilà comment impliquer les élus au sein de la future métropole. Moi, je pense que la métropolisation s'accompagnera d'une re-concentration des pouvoirs : la loi « dite de décentralisation » du gouvernement est en fait une loi de re-concentration des pouvoirs et je ne suis pas sûre que le citoyen trouve plus lisible la métropole que ce qui existe actuellement. Quelles vont être les compétences réelles des communes ? Quelles vont être les compétences de la métropole ? Nous mêmes, en tant qu'élus de proximité, nous ne sommes pas au courant de tout. Il y a un réel déficit complet d'information, de transparence et de débat, c'est là qu'est le problème.

Moi, je ne suis pas contre un projet de métropole mais autrement : pourquoi ne pas étoffer un peu plus le rôle de l'intercommunalité ? Pourquoi ne pas imaginer plus de mutualisation de moyens entre les communes ? Pourquoi ne pas imaginer une organisation plus horizontale, plus transversale entre les communes, plutôt que l'organisation actuellement proposée qui est descendante ?

Hubert Guimet, maire de Maire de Fleurieu-sur-Saône : Le Département a augmenté ses impôts de 17%, ce qui n'est pas rien. Comprendre pourquoi on paie des impôts est fondamental : en tant qu'élus, nous avons un rôle essentiel pour demander pourquoi on paie tant d'impôts et le faire savoir à tout le monde. Donc, je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment, effectivement il manque de communication sur ce sujet. D'autre part, dans les conférences des maires, il faudrait plus intégrer la réflexion sur le rôle des maires dans la future métropole et, pour faciliter cette réflexion, il faudrait que nous ayons des contacts avec les organisations locales du Département.

Michel Forissier (*maire de Meyzieu, Vice Président du Conseil Général du Rhône*) : Avant de répondre à mes collègues, je voudrais rappeler que je suis maire de Meyzieu, Vice Président du Conseil Général du Rhône, Président de la Commission Locale de l'Eau car personne ne voulait prendre cette fonction, Vice Président du SEPAL et aussi conseiller communautaire. Alors je peux vous dire que siéger uniquement dans une Assemblée me donnera une certaine aisance, à titre personnel, dans mon agenda. Il faut que l'on arrive à des simplifications de fonctionnement, car être obligé d'être partout ne marche pas.

En matière de transports, nous ne résoudrons pas tout dans la métropole car nous sommes contraints d'appliquer la loi. La volonté des élus est aujourd'hui d'aller vers une évolution de la loi cadre sur les transports : il faut que l'on ait des périmètres d'AOT qui correspondent à des bassins de vie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La volonté du Département n'est pas de rester tout seul, mais au contraire, avec le SYTRAL, d'agir ensemble pour une mutualisation des moyens. Aujourd'hui, ce n'est pas possible, sauf à imaginer la fusion des deux syndicats, ce qui est également complexe car on ne peut pas desservir de la même manière les zones rurales et urbaines. Ceci dit, il y a une réelle volonté des élus de faire bouger les lignes. Car on s'est rendu compte que les usagers ne sont pas intéressés par qui gère les lignes de bus, mais par leur efficacité et cohérence. Néanmoins, pour avoir lancé les 5 DSP des transports, je suis aujourd'hui conscient des obstacles juridiques auxquels nos collègues sont confrontés et espère que dans les trois / quatre ans, la situation se sera améliorée.

Arabelle Chambre Foa (*directrice adjointe au cabinet du président, Grand Lyon*) : Concernant la motivation de faire la métropole, je n'ai peut être pas été assez pédagogique, en rappelant les enjeux des systèmes urbains. Il faut admettre ou comprendre, voire partager un premier constat : les citoyens, ils vivent déjà la métropole, ils l'habitent, s'y déplacent, y ont leur emploi et leurs activités. Ils comprennent que la commune est le lieu de rattachement de leur vie de proximité, mais le reste de leur vie est souvent au-delà de la commune. Avec les évolutions sociétales actuelles, ils vivent dans le pôle métropolitain. C'est un constat et on ne fait que rechercher une traduction institutionnelle efficiente pour les accompagner dans ces modes de vie, qui ont considérablement évolués ces 20 dernières années.

Un deuxième constat que nous devons essayer de partager est que : les emplois que nous avons aujourd'hui dans l'agglomération, ils seront demain dans le pôle métropolitain. Nos salariés habiteront à St Cyr, Meyzieu ou Feyzin, mais ils travailleront à St Etienne ou ailleurs. La position des élus est qu'il faut accompagner cette évolution métropolitaine, plutôt que de ne pas pouvoir agir dessus.

Donc pourquoi crée-t-on cette métropole, c'est tout d'abord pour améliorer les conditions de vie des habitants, ce qui passe par la mobilité, donc les transports. Si le pôle métropolitain a été créé, c'était bien pour cela. Est-ce que demain nous aurons un syndicat unique à l'échelle du Rhône ? peut être .. Mais c'est un processus assez long. Et puisque la métropole travaillera sur l'aménagement, l'économie, mais aussi la petite enfance, l'insertion etc..., la finalité de la métropole est bien le développement, le mieux vivre chez nous, le mieux aider et accompagner les habitants... et absolument pas, l'outil institutionnel que l'on est en train de construire. Dans nos exposés, on est peut être trop technique et vous avez raison de nous rappeler qu'il faut plus que l'on parle aux habitants. Merci.

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR 10 ANS DE GOUVERNANCE DES TERRITOIRES PAR BASSIN DE VIE : LES CONFÉRENCES LOCALES DES MAIRES (CLM)

Gilles DEROGNAT

Directeur de la Mission Coordination Territoriale, Grand Lyon

| Support de présentation en **Annexe 3**

Synthèse de l'intervention

Mr Derognat rappelle l'historique des Conférences Locales des Maires (instaurées en 2002, par la volonté de Gérard Colomb de créer des lieux d'échanges par bassin de vie, tout d'abord expérimentée dans le Val de Saône, avant une généralisation à 9 bassins de vie en 2004).



Des évaluations en 2004, 2008 et 2010 ont permis de confirmer l'utilité du dispositif, mais aussi de constater une forte attente de maires de voir évoluer les CLM, pour renforcer leur rôle dans la gouvernance communautaire. En effet, les maires avaient le sentiment d'avoir beaucoup d'information dans ces séances, d'être parfois consultés, mais de ne pas vraiment avoir de prise sur la décision communautaire.

Une délibération en 2011 entérine donc de nouvelles dispositions : le rattachement du dispositif des CLM à un portage politique, celui du pôle Ressources et Institution de Mr Darne (alors que depuis 2008, les CLM ne dépendaient d'aucun rattachement politique); la création de la Conférence Locale des Directeurs Généraux généralisé en 2012 (à l'image de la conférence de DG mise en place par la conférence du Plateau Nord) pour mieux préparer les interventions et le fonctionnement des CLM ; une communication plus élaborée vers le bureau communautaire sur l'activité des CLM, leur rôle et leur évolution.

Le fonctionnement a été décrit (6 séances / an / conférence, avec une intervention des services ou vice président communautaire, sur la demande des conférences ou du Grand Lyon, dans le cadre d'un programme de travail annuel ; une animation par un président assisté d'un coordinateur territorial de la MCT qui assure l'ingénierie de l'ensemble, notamment de relayer et instruire vers et avec les services communautaires les demandes des CLM). Les noms et coordonnées des présidents et coordinateurs des 9 CLM sont donnés en séance.

Sept rôles principaux des CLM ont été identifiés : l'information (descendante et ascendante), la consultation (recueil d'avis informels sur un projet déjà relativement abouti), la concertation (recueil d'avis formels, qui rentre dans un processus d'élaboration de projet communautaire, dans lequel le rôle des CLM est repéré comme une étape du projet), la codécision (pour certains projets communautaires, une part des décisions est laissée au bassin de vie), l'initiative et l'expérimentation (les CLM propose un sujet à étudier, ou à mettre en œuvre à titre expérimentale sur leur bassin de vie).

Quelques sujets abordés en 2012 par les CLM illustrent les différents rôles pris par les CLM :

- concertation par bassin de vie dans le cadre de la révision du PLU-H,
- consultation sur la stratégie patrimoniale de voirie,
- information sur le baromètre du service de la propreté, sur le SPANC, sur les bilans et projets à venir en matière d'accueil des entreprises et de plan modes doux,
- codécision sur la recherche d'un site d'implantation de déchèterie pour la CLM Ouest Nord : le Grand Lyon décide de construire l'équipement et demande à la CLM de choisir le site d'implantation.

En termes d'initiative et d'expérimentation, des actions spécifiques ont été présentés : l'Agenda 21 du Val de Saône (démarré en 2003), le Contrat local de propreté des Portes du Sud (démarré en 2003), l'étude de circulation du Plateau Nord en lien avec l'impact de la ZA Castellane (démarré en 2012), la mise en place d'un réseau de l'emploi sur Rhône Amont (en cours) et des échanges périodiques avec intercommunalités limitrophes (Plateau Nord avec le secteur de Miribel Jonage, ou Val d'Yzeron avec l'intercommunalité des Coteaux du Lyonnais).

En résumé quantitatif, sur 10 ans : près de 600 séances, avec un taux de participation des maires de 75 % et une participation forte des communes.

Dans la perspective de la métropole, on ne peut que constater que les CLM sont porteuses d'une expérience de 10 ans dans le dialogue par bassin de vie, ce qui en fait une base crédible pour réfléchir aux futures Conférences Territoriales des Maires. L'évolution du vocable, de « locale » à « territoriale » est chargée de sens. Et aujourd'hui, même si on a quelques idées, tout reste à construire pour la mise en place des Conférences Territoriales, et nous pensons que l'expérience des CLM doit enrichir cette réflexion.

En conclusion, un nombre important de politiques publiques seront portées par la Métropole. Chacune devrait être appréhendée et déclinée selon le niveau territorial le plus pertinent. Ce sera le rôle de la mission métropole de croiser le « volet territorial » et le « volet politiques publiques », pour définir le système qui permettra d'avoir une intervention publique la plus efficace, efficiente et économe. En conclusion, le bassin de vie devrait donc trouver toute sa place dans la gouvernance métropolitaine.

EVOLUTION DU CLUB DD : PISTES PROPOSÉES PAR L'ATELIER PERMANENT DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (APSE)

Frédéric BROCARD

Directeur Général des Services, commune de Dardilly

Support de présentation en **Annexe 4**

Bonjour à tous,

Je remercie Mr Darne de nous donner l'occasion de répondre à son interrogation sur le fonctionnement du Club DD en présentant le travail d'évaluation que nous avons mené et les propositions éminemment politiques que nous souhaitons partager aujourd'hui.

Le Grand Lyon a fait début 2013 un appel à candidature pour constituer un groupe de suivi et d'évaluation du Club (l'Atelier Permanent de Suivi et d'évaluation ou APSE). C'est un groupe pluridisciplinaire et représentatif (Grand Lyon, communes), constitué de 15 participants dont une élue qui s'est retrouvé lors de 2 réunions participatives animées par Denis Pozzobon (de la MCT) et Corinne Blanchet (du cabinet ABCD-Durable). Les objectifs fixés pour l'APSE visaient à répondre à 3 questions :

- Quel club souhaitons-nous pour demain, dans la perspective du prochain mandat, mais aussi de la construction métropolitaine ?
- Quels indicateurs pour évaluer le Club ?
- Quelles actions mettre en œuvre ?

Nous avons travaillé à partir de divers supports : un rapport de synthèse des enquêtes de satisfaction faites à l'issue de chaque séance du club, un bilan d'activité 2006-2012, et le rapport d'une enquête menée auprès des 58 communes en avril 2013.

Je vous présente aujourd'hui les principales conclusions de l'APSE, et vous invite à vous reporter au rapport 2013 de l'APSE « Bilan, diagnostic et préconisations pour le club DD, 2013 » pour plus de précisions.

Pour avoir une **présentation dynamique**, j'aborde tout d'abord notre diagnostic, en débutant par les aspects plutôt négatifs, à savoir les **risques et les limites** pour le club DD :

Il faudra donc **éviter les risques suivants** :

- Si le club est la seule instance au niveau du Grand Lyon, qui mêle, de manière mixte et paritaire, des élus et des techniciens, et que c'est une grande richesse, pour certains, cela peut engendrer un risque de réduire la liberté de paroles et d'avoir un déséquilibre de temps de parole (les techniciens restant sur la réserve en présence des élus)
- Nous craignons que le club devienne un lieu pour les « avertis », de techniciens et d'élus déjà convaincus : le club doit garder sa vocation d'ouverture large, il ne faut pas que seuls les élus DD y soient présents, mais bien tous les adjoints communaux (par exemple : les adjoints en charge des espaces verts, des écoles et de la restauration collective, etc...).
- Enfin, il faut veiller à ce que le club DD n'oublie pas les différences fortes entre communes, tant en termes d'avancement en matière de DD (des communes ont un Agenda 21 labellisé, d'autres ont un Agenda 21 non labellisé, d'autres n'en ont pas du tout, des communes ont des chargés de mission DD, ce n'est pas le cas de toutes les communes,...), qu'en termes de taille et de préoccupations.

Quelles **sont les limites « naturelles » du format « club »**, avec une adhésion sur la base du volontariat, que l'on peut constater pendant ce septennat (le club ayant été créé en 2006) ?

- La diminution de la participation des élus ... Je me réjouis que cela ne soit pas le cas aujourd'hui : mais le sujet de la métropole l'explique certainement. Mais au cours des années, en fonction des thématiques, il y a eu un réel effritement de la mobilisation politique. Nous les techniciens, cela nous inquiète pour la prise en compte du DD dans nos communes

- Un doute sur l'impact du club DD dans nos communes, impact que l'on a eu une difficulté à apprécier : par exemple, après une séance très enrichissante, que fait-on et que se passe-t-il quand on revient dans nos communes ?
- On constate une réelle méconnaissance des produits annexes du Club DD : PPT mis en ligne, fiches réflex, bibliographie, fiches préconisations, films,... qui sont une vraie plus value, mais qui sont finalement peu utilisés. Quel sera leur devenir ? c'est une question à traiter sérieusement à l'avenir.
- L'animation du club DD nous a semblé en perte de vitesse, ou plus précisément à faire évoluer : après toutes ces années, il faut que l'on passe en mode de coproduction : il faut que l'on dépasse l'information. C'est bien de parler de la restauration collective, de la qualité de l'air intérieure, du PLU-H... Mais quelle peut être la plus value du club DD dans les politiques du Grand Lyon et aussi dans nos communes ?
- Les témoignages et apports encore insuffisamment concrets : équilibre nécessaire entre les forces et faiblesses dans les témoignages, pour bien apporter un regard contradictoire aux participants.
- Le manque de temps pour les échanges en raison du nombre important de contributions orales programmées : on a de longs exposés et à la fin, on manque de temps pour s'exprimer. Comme l'un des piliers du DD, c'est la gouvernance et la participation, cela nous semble un peu paradoxal pour le club DD
- Des questions qui restent sans réponse de la part du Grand Lyon (pendant ou après les séances) : est ce que ce serait une explication à la démobilisation des élus

Nous avons aussi mis en avant les **forces du Club DD** :

- Une vraie satisfaction globale des membres du Club DD, notamment et unanimement au regard de la qualité et la pertinence des informations apportées par le Club DD, que ce soit des apports du Grand Lyon, des témoignages systématiques des communes et des interventions d'experts extérieurs à l'agglomération lyonnaise.
- Une mixité du public élu / technicien qui est pour nous essentiel et fondamentale, parce que ce n'est pas souvent le cas, et que cela soit autour du DD, c'est plutôt intéressant
- Des apports importants pour les communes, et, il faut le dire, un réseau informel d'acteurs communaux, surtout de techniciens, qui échangent entre eux, partagent leur vécu. C'est très important et est un atout indéniable de ce club DD
- Un club DD qui donne de nouvelles idées aux participants, qui permet un enrichissement personnel, apporte des « notes d'espoir », notamment au sein des ateliers
- Des comptes rendus de qualité (synthèse et version exhaustive), comme également des produits annexes utiles et de qualité (fiches réflex, fiches préconisations, films, bibliographie) qu'il faut absolument poursuivre, car ce sont des bases de travail pour revenir dans nos communes et travailler / diffuser.
- Une organisation reconnue, la logistique est appréciée, avec uniquement une réserve sur le choix des lieux (lorsque décentralisés sans organisation de transport alternatif à la voiture)

La **principale opportunité** que nous avons identifiée pour le club DD est une évolution de l'animation qui progresse vers la co-construction (ex : lors du club sur la stratégie DD), pouvant ainsi crédibiliser une évolution du rôle du Club DD, notamment dans le cadre de la gouvernance métropolitaine. Ce serait dommage de ne pas gravir cette marche.

Pour construire notre avis évaluatif, nous avons 9 questions évaluatives. Nous en avons extrait 3 à vous présenter aujourd'hui.

- La diffusion des pratiques dans votre collectivité a-t-elle été faite ? Le résultat nous semble insuffisamment ou partiellement atteint, c'est-à-dire que ce que nous avons appris dans le club n'a pas été suffisamment mis en œuvre dans les collectivités. Suite au club DD sur la restauration collective, peu de communes ont changé leur cahier des charges ; suite au club sur la qualité de l'air intérieur, combien de communes ont lancé une démarche ? très peu...
- Le club a-t-il rassemblé des parties prenantes suffisamment diverses ? Le club a-t-il permis de viser le public du départ ? La question vient de l'origine du club DD où j'étais présent : en 2006, l'objectif initial était d'accueillir une diversité de public, des élus et des techniciens, mais aussi des associations, et même des entreprises. Clairement, l'objectif n'est pas atteint. On pourra se reposer la question pour le prochain mandat : avec la construction métropolitaine, cela peut être intéressant.
- Le club a-t-il contribué à l'appropriation de bonnes pratiques dd dans les communes ? Le résultat attendu nous semble ici atteint. Il y a eu une évolution sans précédent depuis 2008 vers le DD. Un club DD avant mars 2008 avait permis à un très grand nombre d'élus d'enrichir leur programme. Pas

une liste en mars 2008 n'a oublié le DD dans sa profession de foi. On a considéré que compte tenu du nombre de chargés de mission DD, d'élus DD, de PCET et Agenda 21 engagés, de chartes de l'arbre, et de projets d'éducation au DD dans les écoles, nous avons globalement réussi.

Je conclurais avec nos 5 préconisations, que nous avons déclinées en actions (à retrouver dans le rapport de l'APSE).

Voilà ce que nous pensons faire du club, alors bien entendu, c'est soumis à l'avis du président et des vice présidents compétents.

Le Club pourrait être :

- **Un lieu de construction d'une dynamique territoriale de développement durable.** Il s'agirait que le club DD permette la mise en œuvre d'actions mutualisées sur le DD.
- **Un laboratoire d'idées du DEVELOPPEMENT DURABLE, espace convivial et partagé entre élus et techniciens, en charge du DD ou non :** c'est sa vocation première d'espace d'échange d'expérience que nous renforcerions
- **Un vecteur de propositions coproduites avec les territoires pour éclairer d'un regard développement durable les politiques publiques :**
C'est l'idée essentielle que nous devons retenir aujourd'hui. Que ce soit pour le Grand Lyon, ou pour les communes, il s'agirait de faire du club un lieu d'interrogation des politiques publiques du Grand Lyon. Par exemple le futur PLU-H est-il à l'aulne du DD ? Est-ce que le Club peut travailler sur le futur PLU-H et donner un avis ?

On est même allé jusqu'à se demander : et pourquoi le club ne serait pas l'alter égo du Conseil de Développement pour le DD ?

Pourquoi le club n'aurait-il pas une reconnaissance législative dans la loi sur la construction métropolitaine ? A un moment donné, les CLM expérimentées à Lyon ont eu cette reconnaissance législative... nous nous sommes humblement interrogé sur ce point.

En tout cas, nous souhaitons que le Club DD soit un véritable vecteur de propositions coproduites avec les territoires

Enfin, nous avons ensuite deux préconisations plus opérationnelles :

- Renforcer le Club par une Gestion en mode projet adaptée : par exemple avoir un comité de pilotage paritaire, Grand Lyon / communes, pour organiser les sessions et les travaux du Club DD
- Améliorer le fonctionnement opérationnel du Club.

Je vous remercie pour votre écoute.

ECHANGES

Paul Coste (*Elu à Corbas, conseiller communautaire*) : Avant d'être conseiller communautaire, j'étais au Conseil de Développement. A l'époque, on voulait ajouter un D pour en faire le Conseil de Développement Durable. Je retiens aussi que l'on puisse ouvrir le Club DD aux associations. C'est intéressant. Par contre, au regard du risque de liberté de parole, avec les associations, cela pourrait aussi changer pas mal de chose. Ce n'est pas forcément évident à gérer. Je trouve qu'au Conseil de Développement, on n'oublie pas le DD, mais ce n'est pas statutaire. Il me semble donc que les idées sont complémentaires et à approfondir, effectivement.

Corinne Courtois (*adjointe à Couzon au Mont d'Or*) : Je suis le relai de ma commune sur le DD et travaille régulièrement avec Isabelle Champion. Je mets en place une commission extra-municipale, dans laquelle des habitants sont très mobilisés et seraient tout à fait intéressés à participer à un Club DD. Dans une petite commune, l' élu a un temps limité, travaille par ailleurs et face à la multitude de choses nouvelles (pédibus, compost, le tri, l'Agenda 21, le plan climat, ..), ce n'est plus possible de tout faire. Donc impliquer, en plus



des élus, des habitants très réceptifs et constructifs, qui pourraient être mandatés par la commune, ce serait une ouverture intéressante.

Isabelle Champion (*chargée de mission Agenda 21 du Val de Saône, Grand Lyon*) : Je pense que le club DD pourrait être un réseau formel, sans être fermé, toujours ouvert. Tout le monde y gagnerait du temps, élus comme techniciens. On pourrait poser une question ... et dix, quinze personnes en lignes peuvent alors répondre. Par exemple : comment mettre en place le compostage dans une commune ? Face au grand nombre de sujets à traiter, les élus ne peuvent pas tout savoir. Il faut donc faciliter la mutualisation et les échanges au quotidien, en complément de celui que l'on trouve aux séances du club DD. De plus, en 2014, il va y avoir un renouvellement des élus, donc une acculturation à relancer pour certains qui ne seront pas chevronnés. Avoir un vrai réseau pour épauler un collègue, pour travailler ensemble, serait vraiment très nécessaire.

Corinne Dubos (*adjoindte au maire, St Priest, conseiller communautaire*) : Je ne m'étais pas inscrite à l'APSE car les dates étaient pour moi très contraignantes. Je me pose néanmoins une question : il me semblait que le Club visait à aider les communes au niveau local. Je trouve que vous proposez d'évoluer vers un travail plus à l'échelle de l'agglomération. Or, si nous payons des chargés de mission dans nos communes, c'est pour travailler localement. Le chargé de mission doit déjà faire progresser la transversalité entre les services, ce n'est pas évident. Dans notre commune, de 42.000 habitants, il doit également travailler avec les conseils de quartiers, les écoles, c'est très consommateur d'énergie. Si en plus, on leur demande de dégager du temps pour avoir une vision territoriale, qui plus est à l'échelle de l'agglomération, je ne sais pas si les maires vont être d'accord pour financer des postes qui travailleront au niveau de la métropole. Au niveau de l'évolution du rôle des CLM, j'ai peur que les informations redescendent au niveau des maires, et n'arrivent pas aux élus communaux. Bien qu'étant conseiller communautaire, comme je n'arrive pas à aller consulter les sites dont vous parlez pour rechercher l'information, je constate que l'information n'arrive pas aux élus, qu'ils soient communaux ou communautaires. Sur ce mandat, j'étais confrontée à cette difficulté. Je suis en commission technique au Grand Lyon, les techniciens viennent nous présenter des projets et la première chose qu'ils nous disent, c'est « cela a été vu en conférence des maires, c'est validé ». On est un peu perdu.

Lorsque je ne suis pas venue à des Club DD, c'est parce que je ne voyais pas comment apporter quelque chose au Club ou comment me saisir du sujet traité. Il va peut être falloir que nous, élus, nous changions de posture.

Frédéric Brocard (*directeur général des services, Dardilly*) : Bien entendu, le format club n'a rien d'obligatoire et chacun, élu ou technicien, vient en fonction de son intérêt. Pour répondre à votre interrogation relative au travail de services communaux sur les questions métropolitaines, je vous fait part de mon cas. En tant que DGS, je pense que 50% de mon temps est consacré à la compréhension, à la diffusion et à l'explication de la politique du Grand Lyon auprès des élus, de mes services et auprès des habitants. Aujourd'hui, le Grand Lyon investit sur le territoire de Dardilly autant que la commune. C'est dire le poids de la métropole demain... car aujourd'hui, on ne compte pas encore les compétences sociales. Le métier de DGS notamment va certainement évoluer : aujourd'hui, à titre d'exemple, pour le bon fonctionnement des services je dois bien connaître le processus et le contenu de la révision du PLU-H. Notre directeur de l'urbanisme est obligé d'aller aux réunions du PLU-H avec le Grand Lyon s'il veut pouvoir anticiper les évolutions pour le territoire de la commune, s'il veut en maîtriser les règles, et s'il veut, peut être, y instiller quelques évolutions. Donc, je comprends bien que les postes sont financés par les collectivités pour travailler sur leurs propres questions : mais des évolutions sont en cours.

Gilles Derognat (*Directeur de la Mission Coordination des Territoires, Grand Lyon*) : Je voudrais répondre sur la mise à disposition d'information, et notamment sur le site Grand Lyon Territoire : cet extranet monte en puissance actuellement et devrait permettre d'avoir une bonne connaissance du Grand Lyon. On est confronté, depuis plusieurs années, à des problèmes de sécurisation des accès et on vient de simplifier les conditions d'accès... même si l'on n'a pas encore un accès facile sur n'importe quel poste de travail. Néanmoins, c'est par cet outil aujourd'hui simplifié et extrêmement riche en informations, que vous trouverez le plus de matière sur le Grand Lyon, le Club, la Métropole et les politiques publiques.

Marion Athiel (*chargée de mission DD, Rillieux-la-pape*) : J'ai fait partie de l'Atelier Permanent de Suivi et d'Evaluation du club DD et voudrais préciser un point que nous avons voulu proposer : l'idée c'est que le futur club DD continue à donner de l'information, des outils, permette le partage d'expérience pour qu'après sur nos territoires on les mette en place. Par ailleurs, on voulait aussi dire, qu'il y avait des sujets importants,

sur lesquels on avait des choses à dire, sur lesquels on souhaitait être saisi ou pouvoir s'auto-saisir, par exemple sur le PLU-H ou sur la Métropole et que nous avons une grille pour intégrer le DD que l'on pouvait donner, utiliser pour alimenter les débats. Nous voulions aussi souligner que les membres du club DD pouvait alimenter les réflexions sur ces démarches : dans nos communes, en tant que chargés de mission DD, on essaie d'intégrer le DD dans nos territoires. L'idée est que, par le club DD, nous mutualisons nos efforts pour alimenter la réflexion métropolitaine, mais aussi pour alimenter les communes qui n'ont pas de chargés de mission DD.

L'autre point important est que l'on est plusieurs, dans nos communes, à vouloir tenter et expérimenter des choses (en sachant aussi que l'on pourrait ne pas réussir) et qu'au lieu de les faire chacun dans notre coin, il ne serait pas possible de mutualiser l'effort à un, deux ou trois communes. Cela se fait déjà d'ailleurs : par exemple, dans la démarche Cit'ergie, plusieurs communes travaillent avec le Grand Lyon. En matière de précarité énergétique, on est plusieurs communes à travailler sur ce thème individuellement, pourquoi ne pas travailler ensemble ? Pour répondre à des projets nationaux, expérimenter, donner nos vécus aux autres communes du club.

Donc, après 7 ans, on ne veut pas changer le rôle du club mais aller plus loin, le renforcer dans ses fonctions, et étendre, expérimenter de nouveaux horizons.

Jean Michel Longueval (1^{er} adjoint à Bron, en charge du développement durable, de l'urbanisme et de la démocratie locale) : J'ai suivi le club DD mais de façon éloignée, pour des raisons de disponibilités. J'ai toujours reçu les invitations, mais aujourd'hui j'en ai un regard trop lointain pour être précis dans mes orientations. Néanmoins, ce que j'entends c'est que vous voulez beaucoup de choses à la fois. Il faut certainement être vigilant, dans la période actuelle. J'entends « conseil de développement » peut être « durable » : mais il faut rappeler que c'est une instance de 260 membres, liée à la question de la participation citoyenne, et qui traite de l'ensemble des compétences sur lesquelles il peut être saisi par le Grand Lyon. Vous avez un besoin de rassembler les chargés de mission ... c'est alors un club des chargés de mission ? Vous avez un besoin de rassembler les DGS, avec lequel j'adhère complètement, car le rôle des DGS est fondamental dans la Métropole, mais les DGS ne sont pas chargés de mission DD. Il y a un besoin de travailler avec les élus ... mais c'est le même besoin sur l'emploi, l'insertion, la culture ... et qu'apportent les élus qui ne peuvent être partout en même temps. Vous proposez de travailler entre communes de proximité... C'est très riche !

Pour moi, ce qui est fondamental, c'est que le club DD soit facultatif, ouvert, une fois que l'on en est adhérent. Ensuite, le fonctionnement souple que vous revendiquez implique un règlement souple, pas forcément être cadré par une délibération cadre qui apporterait de la rigidité. Ensuite j'entends bien que des chargés de mission communaux doivent trouver une plus value au club lorsqu'ils reviennent dans leurs communes. Il faut donc vraiment être prudent, face à la tentation d'institutionnaliser. Ne faut-il pas que chacun trouve son compte en fonction de l'investissement qu'il veut et peut donner. Et pour les élus, s'informer sur un extranet est très preneur : j'acquiesce complètement à l'idée que c'est le DGS qui veille à ce que chacun, élu ou technicien de sa commune, avance au même rythme et comprenne l'information mise à disposition. Je me demande donc s'il ne faut pas garder un fonctionnement de ce club souple comme il l'est aujourd'hui.

Michel Reppelin : Pour avoir, avec Jacky Darne, été à l'origine du Club DD, je peux témoigner qu'il n'a pas vraiment ronronné. Comme il était une instance informelle, sans cadre législatif, nous nous sommes emparés de thèmes à traiter en fonction de l'actualité nationale et lyonnaise, au gré des évolutions des connaissances et des démarches d'agglomération lancées. C'est ce qui a fait sa richesse : on ne cherche pas à cloner les expériences entre communes. On vise à enrichir les uns et les autres : ceux qui auront le plus avancé apporteront leur expérience aux autres, ou ceux qui ont moins de moyens pour progresser en profiteront pour ne pas réinventer l'eau chaude. Partager des expériences réussies donne envie de se lancer. Partager des erreurs a aussi permis à certains de ne pas s'engager dans des voies de garage.

Le fait que l'on ait un noyau de fidèles est aussi une forme de formalisation. Les fidèles sont là, apportent l'historique aux nouveaux. Ce qui est intéressant c'est cet échange, cette possibilité de s'associer « à la carte ». De mon point de vue, il est nécessaire de faire évoluer le club, mais pas de tout remettre en cause.

REFLEXION SUR LES THEMES A APPROFONDIR

Les participants ont répondu, par groupe de quatre à cinq personnes, aux questions suivantes :

Quelles problématiques traiter, au sein du Club DD, lors de la séance d'approfondissement de décembre ?

- *Quel pourrait être le positionnement du club DD dans le contexte de la métropolisation ?*
- *Comment le DD peut-il intégrer les enjeux de la métropole de Lyon ?*

La synthèse en séance des réponses est synthétisée dans le tableau suivant, ainsi que des pistes de contenu pour lancer les échanges au prochain club DD.

<p>« Quels sont les sujets à approfondir lors du Club DD de décembre 2013 ? » Premier regroupement des avis des participants au Club DD du 24/09/13 à la question (restituées intégralement)</p>
<p>Rôle et statut du Club DD en lien avec la gouvernance territoriale de la métropole</p>
<p>« Le Club doit rester collé au niveau local et communal (fonction principale) » « Organiser le lien entre le club DD et les différents territoires : échanges d'information et propositions partagées » « Positionnement du Club DD : Agir / accompagner ensemble le Grand Lyon / communes »</p>
<p>« Faire partager les avancées des territoires aux autres » « Pas d'institutionnalisation du Club DD, mais un rôle reconnu d'apport de propositions co-construites » « Le Club DD : Boite à outils « à redescendre » lors des CLM »</p>
<p>« Quel statut du Club DD, en lien avec la métropole ? » « Le futur club DD de la métropole ? un simple réseau ? ou une instance évaluative Agenda 21 et politiques publiques du Grand Lyon au niveau de la métropole ? »</p>
<p>« Plus réintégrer les parties prenantes (associations, entreprises, techniciens, élus, etc...) » ⇒ Positionnement ressources des parties prenantes dans la métropole ⇒ Positionnement dans l'évaluation des politiques publiques »</p>
<p>« Rester en forme « club » : ouvert, souple, libre, en termes d'échanges et de propositions, en cohérence avec son expérience, et sa valeur ajoutée, ses réseaux multiples »</p>
<p>« <i>Bien veiller à connaître les orientations de la métropole (loi définitive, compétence par exemple en matière d'énergie,...) avant de décider des rôles du Club DD</i> »</p>
<p>« <i>Attention à ce que le Club DD ne soit pas « instrumentalisé » par la métropole (liberté de parole ? restitution ?) »</i></p>
<p><u>Première reformulation</u> Avant de débattre du statut du club DD, il importe que l'atelier du Club DD débatte et formule des préconisations quant au (1) rôle et aux fonctions que le club DD pourrait avoir dans la future métropole. Une première question se pose : De quel objet le club DD doit-il s'emparer ? doit-il « rester cloué » au DD au niveau communal, ou s'intéresser également au DD à l'échelle des bassins de vie ? au niveau de la métropole.. ? Une deuxième question se pose ensuite : Quel rôle / quelles fonctions conserver/développer au club dd ? Information (contradictoire ?) et construction d'une culture commune Echange d'expériences : bonnes pratiques, difficultés, leviers pour lever les obstacles Espace ressources : diffusion d'outils, relai d'informations, mise en réseaux... Espace de co-construction et de formulation de préconisations, Lieu d'évaluation partagée <u>Une fois le rôle du Club DD dessiné, le débat sur son (2) statut, niveau de formalisation, niveau d'ouverture aux parties prenantes, niveau de sollicitation (concertation, consultation, co-construction,..) etc... voire ses modalités de fonctionnement, peut être lancé.</u> Il est clair que le 24/09 le statut du Club DD est loin de faire consensus. En effet, le 24/09, les participants au club DD ont fait part d'avis très divers : un club informel, ouvert, souple,.. ? un réseau de communes (élus-techniciens) ou plus largement d'acteurs concernés par le DD ? un espace coopératif et productif d'avis co-construits, d'évaluation ? une instance institutionnalisée ?</p>

Vers une métropole durable

« Dans le cadre de nouvelles compétences (social notamment), réintégrer l'aspect humain dans le développement durable »

« Métropole intègre le DD, non l'inverse :
Examiner toutes les thématiques au prisme du DD
Faire des passerelles avec le DD »

« Les stratégies métropolitaines doivent totalement intégrer le DD les enjeux du développement durable et être transversalement cohérentes entre elles »

Première reformulation

Les participants du 24/09, à l'occasion de la mise en place de la métropole, par la fusion du CG avec le GL, ont :

- **réaffirmés la place de la dimension humaine dans le développement durable**
- **souligné l'importance de cohérence** entre les stratégies métropolitaines, entre elles et avec le DD
- **appelé, pendant les travaux en cours de préparation de la métropole, à l'examen de toutes les thématiques au prisme du DD et à la mise en place de passerelles avec le DD**

Déclinaisons et cohérences territoriales des politiques de DD

« Le Club DD doit se positionner comme **fédérateur**, pour regrouper et motiver les politiques de développement durable menées dans les différents bassins de vie et la future métropole »

« **Articuler** des politiques DD des communes avec celle de la Métropole (et vice et versa) : idées pour les municipales »

« L'effort en termes de développement durable devra être **mutualisé** dans un même bassin de vie (entre communes) et entre plusieurs bassins de vie »

« Problématiques à traiter : comment rendre opérationnelles les stratégies métropolitaines à l'échelle de proximité ? »

« Quel positionnement par rapport à l'Agenda 21 »

Première reformulation

Articuler les politiques de DD des communes, avec celles de la Métropole ... Veiller à la prise en compte des agendas 21 communaux et politiques de DD par la métropole Mutualiser l'effort de DD entre communes, bassins de vie et métropole ... Fédérer, motiver et regrouper les politiques DD....

Le Club DD peut il assurer un rôle de « guetteur » de la cohérence « up and down » de l'action publique DD entre les échelles territoriales ? être un « lanceur d'alarme » quand des incohérences voient jour ? Comment assurer ce rôle concrètement ?

Questions thématiques

« Comment le club DD peut intégrer les enjeux énergétiques du bâti privé ? »

CONCLUSION ET CLOTURE

Michel Reppelin

Vice-président du Grand Lyon chargé du Club pour le développement durable

Maire de Collonges-au-Mont-d'Or

2008 fut une année charnière : tous les adjoints à l'environnement sont passé adjoints au développement durable. En 2014, il faudra à nouveau convaincre les nouveaux élus : le club DD pourra alors porter la bonne parole du développement durable, faire comprendre que c'est un enjeu local et de proximité. Il importera de convaincre de l'importance de maintenir les postes de chargés de mission développement durable.



Pour la séance du club de décembre, des idées très diversifiées émergent, et c'est ce qui fait notre richesse. Le club a permis de présenter ce qui se passe dans les communes, avec des « success stories » et des difficultés.

Ensuite, toutes les communes ont une démarche de DD voire un Agenda 21, avec toutes, le même esprit « travailler sur le développement durable, au plus près et avec les habitants » et de plus en plus de groupes de travail ouverts, allant au-delà d'un travail interne avec les services, les sachants.

Dans le cadre de la métropole, le Grand Lyon va toujours travailler sur des investissements lourds ; par contre le volet social est tout nouveau et est une vraie opportunité d'avoir des visions beaucoup plus complètes que les visions parcellaires que l'on a maintenant. C'est une chance pour le Club DD.

Ensuite, j'entends des critiques sur la pertinence des rattachements de communes dans les bassins de vie des conférences des maires actuelles. J'approuve. Lorsque j'ai lancé l'expérimentation de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie, le territoire retenu est bien apparu comme étant morphologiquement, économiquement, sociologiquement homogène : pourtant ce sont des communes éclatées sur trois conférences de maires. L'expérimentation a montré que l'Agenda 21 permettait de lancer une réflexion territoriale et aujourd'hui, à l'échelle du territoire de la Vallée de la Chimie, on a un projet de territoire qui se construit.

Au moment où de nombreuses évolutions existent, quelle évolution du Club DD ? On va aller vers des Conférences Territoriales des Maires (CTM) beaucoup plus institutionnalisées. On est en train de travailler avec l'INSEE à des indicateurs de développement durable, dont une cinquantaine d'instruments de mesure de l'action sociale en matière de DD. La métropole aura des compétences plus larges et potentiellement plus cohérentes. Je pense donc que le Club DD doit rester dans la recherche action, avec un fonctionnement souple, et que l'on aura peut être à imaginer des Agenda 21 de territoires, dont les CTM s'empareront.

Le Club DD doit continuer à permettre la proximité avec les communes, dans leurs diversités, mais sans instrumentalisation.

Jacky Darne

*Vice-président du Grand Lyon,
chargé de la coordination du pôle ressources et de l'évolution des institutions*

Pour ma part, je constate avec satisfaction que personne ne demande la dissolution du Club DD et que chacun, ici présent, pense que ce Club DD a bien servi et qu'il servira utilement à faire progresser le développement durable dans le nouveau contexte métropolitain.

A ce stade, il n'y a pas d'idée préconçue de l'exécutif sur ce que doit être le Club DD dans la métropole. La réflexion se veut au niveau des politiques métropolitaines, la question étant alors : comment intégrer le développement durable dans chacune d'entre elles ? L'approche DD est une méthodologie qui est très bonne et constructive, mais est encore insuffisamment partagée, car élus comme techniciens gardent encore des approches sectorielles, en regardant la réalité sous un angle, et la transversalité reste difficile. Néanmoins, ceux qui ont cette sensibilité dans les communes doivent travailler ensemble pour approfondir et valoriser cette approche, la partager et la rendre progressivement naturelle à tous.

L'existence d'un Club DD est donc un élément favorable pour cette évolution. C'est un outil mais ce n'est pas la seule dimension de la politique de DD. A titre d'exemple, dans le cadre de la politique de la ville, des réunions transversales fréquentes amènent les collaborateurs du Grand Lyon et des communes à coordonner et harmoniser leurs pratiques, car on a bien conscience que cela n'aurait pas de sens de traiter ce sujet uniquement à l'échelon communal, et qu'il faut aussi le traiter à l'échelle de l'agglomération. A l'inverse, travailler uniquement à l'échelle de l'agglomération est une absurdité, car la politique de la ville a besoin de la proximité pour être définie puis mise en œuvre. Or, ce qui est évident aujourd'hui pour la politique de la ville, est également vrai pour le développement durable. Même si l'on a besoin d'une approche territoriale, le traitement du DD ne peut se faire qu'à l'échelle communale, ou qu'à l'échelle du bassin de vie, ou de l'agglomération. On sait aussi que le traitement des problèmes, s'il est porté par l'agglomération, nécessite quasiment tout le temps, la connaissance locale, d'où est la problématique et de où elle peut trouver une solution.



Le débat est donc indispensable, entre communes et agglomération, avec de l'information à la fois ascendante et descendante. Nous devons garder ce souci dans la réflexion sur le devenir du Club DD. Par ailleurs, les communes ont souvent besoin d'outils pour progresser, mais pas forcément de prendre la compétence correspondante. Il y a une réelle nécessité à avoir un espace ressources pour permettre aux élus de trouver une mallette, un outil, un guide, un conférencier, lorsque le besoin apparaît.

Aujourd'hui j'ai entendu des demandes, que l'on pourrait situer entre deux extrêmes :

- d'un côté, ceux qui prôneraient que le club DD reste, comme dans son fonctionnement actuel, un espace d'échange d'expériences et de « laboratoire d'idées » pour éclairer les territoires dans leur mise en œuvre du DD, mais qu'il ne faut pas en demander plus aux participants.
- d'un autre côté, certains d'entre vous voient le club DD comme un lieu de proposition de programmes, de formulation de préconisations, presque de lobby et de pression sur certaines thématiques.

Pour moi, effectivement, les deux besoins existent, sans être incompatibles. On peut avoir des réunions de club DD qui visent à l'information et l'échange, pour lesquelles les invitations seraient élargies, au delà des membres habituels du Club. Il pourrait aussi y avoir des séances où des éléments de production sont visés, avec les membres du Club DD qui se sentent concernés. On peut avoir des configurations et des séances à géométrie variable pour permettre ces deux fonctions.

Enfin, aujourd'hui, je suis preneur d'avoir des remontées d'information sur ce qui se fait dans les communes sur les thématiques en lien avec les nouvelles compétences de la Métropole, sur le volet social du développement durable : jusqu'ici, les approches du DD sont encore très centrées sur l'environnement. Or il faut mêler étroitement enrichissement humain et développement durable, local et démocratique.

Je vous remercie de votre attention.

La séance du Club DD est levée à 12h50

SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 24 SEPTEMBRE 2013

20 questionnaires ont été collectés et dépouillés, dont 8 élus communaux.

1- Niveau global de satisfaction

	Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	Sans réponse	Total
Commune – élus	1	6	1			8
Commune – services	1	2	1			4
Grand Lyon – services	2	3	1		1	7
Externe ⁽¹⁾		1				1
TOTAL	4	12	3		1	20

⁽¹⁾ : CCAS de Couzon,

2- Niveaux de satisfaction par rapport à :

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	SR ⁽¹⁾	Total
La qualité et la pertinence des informations apportées	6	13	1			20
L'intérêt, le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle		10	6	1	3	20
La qualité du dialogue et des échanges	7 ⁽³⁾	11	1	1		20
L'animation	1	12	6		1	20
La réflexion sur les thèmes à traiter au club DD de décembre	1	7	4	5	2	20
L'organisation (lieu, durée, ...)	4	9	6		1	20

⁽¹⁾ SR : sans réponse

⁽³⁾ dont 3 élus « très satisfaits de la qualité du dialogue et des échanges »

Commentaires :

Micro pas terrible

Attention à la tenue du programme (délai et sujet)

Débat trop précipité, si la métropole n'est pas connue dans sa forme définitive

Ordre du jour trop chargé

3- Accord des participants par rapport aux préconisations de l'Atelier Permanent de Suivi et d'Evaluation (APSE) pour l'évolution du Club DD

	OUI	NON	SR (sans réponse)
Commune – élus	1	6	1
Commune – services	2	4	
Grand Lyon – services	3	2	
Externe (*)		1	
Total	6	13	

(*) : VP, CCAS de Couzon



Commentaires :

Propose un classement et une formulation différents des préconisations : 1 (propositions coproduites avec les territoires), 2 (apports outils), 3 (laboratoire d'idées), 4 (dynamique territoriale de DD), et « élargir à des habitants et des associations »

Non, trop formel

Personnellement je ne recherche que l'apport d'informations, les échanges d'expérience, les ressources, les idées, Pourquoi pas une revue de presse régulière ?

Procéder par étapes : 1/ comment faire évoluer ce club d'abord ? 2/ pour quelle visée ? 3/ comment le placer alors dans la métropolisation ?

Le club DD doit rester un club

Ambigüité forte entre la notion de Club / réseau et la notion de gouvernance. Il ne faut pas empiler les lieux et les structures. Chacun son rôle.

Un réseau formel serait un outil opérationnel efficace. Rester un club = souplesse, ouverture

4- Intérêt des participants aux thèmes qui ont émergés comme prioritaires en séances, pour un approfondissement au Club DD du 3 décembre 2013

	OUI	NON	SR (sans réponse)
Commune – élus	4	2	2
Commune – services	4	2	
Grand Lyon – services	1		4
Externe (*)	1		
Total	10	4	6

(*) : VP CCAS de Couzon...

Commentaires :

« Manque une partie « apport aux collectivités avec la mutualisation d'actions et d'outils – plutôt que de tout refaire dans chaque commune » »

« Trop fumeux. C'est la dynamique du club qui fera venir les participants et permettra de réaliser des contributions »

« Trop de formalisme, conservons la souplesse de fonctionnement »

« Non, car on cherche à situer ce club DD dans la métropole, alors même que son devenir dans sa forme actuelle fait débat »

« Synthèse « à chaud », pas assez « structuré » »

5- Autres commentaires

Institutionnaliser ou pas de club DD

Après les élections municipales, moins de compréhension et de prise en mains par les nouveaux élus. Attention à la prise en mains par les « fonctionnaires » pendant ce temps !

Il ne s'agit pas de subir la métropolisation et se poser la question en amont est intéressant, mais procédons par étapes au lieu d'anticiper une situation qui pose de nouvelles difficultés !

Lorsque le lieu n'est pas central, ne pas dépasser 12h15 afin d'éviter d'être 10 personnes à la fin